Nations Unies A/70/PV.28

Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

28e séance plénière
Samedi 3 octobre 2015, à 9 heures
New York

Président : M. Lykketoft . . . . . (Danemark)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'El Salvador, S. E. M. Hugo Roger Martínez Bonilla.

M. Martínez Bonilla (El Salvador) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée en cette occasion très importante, au moment où nous marquons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation internationale et où nous entrons dans une nouvelle étape concernant l'avenir de l'humanité avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Il ne fait aucun doute que les défis que nous devons relever sont considérables, et que nous avons donc besoin d'une Organisation toujours plus démocratique, plus participative et plus efficace. Nous devons également avancer dans la réforme de l'Organisation actuellement en suspens. Nous devons réaliser cette tâche avec une énergie renouvelée, en particulier concernant le Conseil de sécurité. L'adoption du nouveau Programme de développement met nos pays face à de nombreux défis que nous nous sommes engagés à relever, mais l'Organisation doit également relever de grands défis, notamment pour ce qui est d'apporter en temps voulu à nos pays l'appui nécessaire à l'exercice de la responsabilité historique que nous avons acceptée.

Nous sommes arrivés au terme d'une phase de l'histoire mondiale, marquée par des progrès importants dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, ces progrès ne suffisent pas. La lutte contre la pauvreté et les inégalités continue. Les crises économiques et financières ont accru la vulnérabilité des plus pauvres. À cela s'ajoutent la propagation de conflits dans le monde entier ainsi que les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme, qui ont eu des répercussions sur les conditions de vie de nombreuses personnes dans différentes régions du monde. Cela exige que nous apportions une véritable transformation mondiale durable, qui doit forcément passer par la restructuration de l'architecture financière internationale et la remise à plat des dispositifs de coopération en vue d'en faire des institutions et mécanismes transparents et efficaces qui répondent aux besoins en matière de développement humain.

Nous devons à mon avis accorder une attention particulière à la question de la dette souveraine. Le service de la dette nuit considérablement à la satisfaction des besoins en matière de développement et à l'exercice des droits de l'homme dans nos pays. Cela a en effet des répercussions directes sur la capacité de l'État de financer des investissements publics et d'encourager l'investissement privé, ce qui nous empêche de tenir nos engagements en matière de développement. Il faut donc mettre en place d'urgence un mécanisme de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

restructuration de la dette qui favorise une répartition juste et équitable des responsabilités entre débiteurs et créanciers en adoptant une approche axée sur les besoins des êtres humains. Nous savons que pour atteindre les objectifs de développement durable, une nouvelle conception de la coopération internationale s'impose. À cette fin, il est absolument nécessaire que nous nous attachions à modifier la structure actuelle du financement du développement et à renforcer la coopération Sud-Sud.

Mon pays salue l'importance que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté par l'Assemblée générale, accorde aux migrants, un groupe vulnérable, et à leur contribution incontestable au développement durable dans les pays où ils résident. El Salvador insiste sur la nécessité pour la communauté internationale, les organisations internationales concernées par la question des migrations, la défense des migrants et les droits de l'homme en général, mais surtout pour l'ONU, de relever courageusement ce défi et de guider les travaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en vue de renforcer les initiatives de coopération en matière de migration internationale, et ce sous toutes ses facettes. Dans les différentes crises migratoires auxquelles nous sommes confrontés, nous ne devons pas perdre de vue le fait que les migrants sont des êtres humains dont nous devons assurer et garantir les droits et le développement.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution particulière qu'ont apportée l'Amérique latine et ses organisations régionales au multilatéralisme. Leurs précieuses propositions et initiatives ont contribué à promouvoir et à faire avancer la plupart des points importants de l'ordre du jour international, à savoir les migrations, l'environnement, le désarmement, les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, et le développement durable, entre autres. Tous les efforts que nous entreprenons au niveau régional sont extrêmement utiles à la mise en œuvre de l'ordre du jour multilatéral, et visent à renforcer la solidarité et la coopération entre tous les peuples du monde. À cet égard, il convient de mentionner les efforts régionaux déployés par le Système d'intégration de l'Amérique centrale, en particulier dans le domaine de la sécurité, qui viennent en complément des efforts nationaux consentis par chacun de nos pays.

Comme le savent les États Membres, El Salvador mène une lutte sans précédent en matière de sécurité contre le crime organisé grâce à son plan « El Salvador Seguro », qui, à l'instar de la stratégie de sécurité de la région de l'Amérique centrale, comprend quatre éléments fondamentaux : la prévention des crimes, la poursuite des crimes, la réhabilitation et la réintégration, et bien entendu le renforcement des institutions luttant contre la criminalité. Nous consacrons une grande partie de nos ressources nationales à cet effort, mais l'ampleur du défi à relever nous pousse à venir solliciter l'appui et la solidarité de la communauté internationale en vue de pouvoir gagner ce combat légitime contre des groupes criminels qui menacent la tranquillité de nos familles.

Par ailleurs, s'agissant du problème mondial des drogues, je tiens à mettre en exergue la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui se tiendra en avril prochain dans cette même salle. Celle-ci nous donnera l'occasion de revitaliser le dialogue et l'échange de bonnes pratiques dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des obligations internationales en matière de lutte contre la drogue et de nous préparer dans le même temps à relever les défis qui subsistent à l'échelle planétaire. El Salvador est heureux et honoré, en tant que coordinateur du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de représenter la région latino-américaine aux réunions du comité chargé des préparatifs de cet événement, et s'emploiera à coopérer de manière étroite et efficace pour que les débats et les dialogues puissent aboutir à la définition d'une vision globale de la politique internationale de lutte contre la drogue, avec comme axe central le bien-être des personnes et le respect de leurs droits.

En outre, compte tenu de l'importance que mon pays attache à la maîtrise du commerce des armes en tant que moyen efficace de réduire la violence qui ravage l'Amérique centrale, l'El Salvador préconise l'adoption d'une réglementation internationale pour combattre le crime organisé, de manière à éviter les souffrances humaines dues aux transferts d'armes irresponsables. Je lance un vibrant appel à la communauté internationale pour que nous contribuions tous ensemble à la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes et à son universalisation. N'oublions pas que les décisions prises dans ce domaine ne signifient rien de moins qu'une différence de vie et de mort pour des millions d'individus à travers le monde.

Dans le même temps, El Salvador, en tant que pays qui a bénéficié par le passé des opérations de maintien de la paix, considère ce mécanisme comme une

mesure légitime et efficace pour mettre fin aux conflits dans certains pays et certaines régions. C'est pourquoi, compte tenu de notre attachement indéfectible à la paix et à la sécurité internationales, nous continuerons de participer aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en fournissant du personnel militaire et des effectifs de police. Nous nous emploierons à renforcer notre participation en déployant des unités sous nos couleurs. De même, nous appuyons toutes les initiatives garantissant la participation des femmes dans les divers contingents, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de ses résolutions ultérieures.

Pour terminer, je tiens à rappeler les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas oublier qu'ils sont toujours valables, et qu'ils doivent être respectés par tous les États Membres au sein du processus de transformation que nous avons entamé. À cet égard, il convient également de mentionner le processus de détente qui s'est fait jour entre Cuba et les États-Unis, lequel a eu des répercussions positives non seulement sur les relations entre les deux pays, mais également sur l'ensemble du continent. El Salvador se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, et espère que, dans ce climat favorable, la volonté exprimée de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba deviendra une réalité dans les meilleurs délais.

Je suis convaincu qu'avec de la volonté et des efforts, nous pourrons tous mettre en place un ordre international fondé sur la promotion de la paix et de la sécurité, le développement durable, la protection des droits de l'homme, l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités. El Salvador est prêt à relever ce défi, et résolu à œuvrer à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yousef Bin Alawi Bin Al-Abdulla, Ministre d'État aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

M. Abdulla (Oman) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Royaume du Danemark, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Nous sommes certains que votre expérience diplomatique contribuera grandement au succès de la présente session. Nous sommes disposés à travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec toutes les délégations des États Membres de manière à atteindre nos buts et objectifs, en particulier s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de la réalisation du développement durable.

Nous avons également le plaisir de donner acte de toutes nos félicitations à S. E. M. Sam Kutesa, Ministre des affaires étrangères de la république amie de l'Ouganda, pour la façon dont il a conduit les travaux de l'Assemblée à sa session précédente. Et je ne saurais omettre de renouveler notre confiance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et de saluer les efforts qu'il déploie afin d'améliorer les travaux de l'Organisation et lui permettre de mieux répondre aux attentes des États Membres.

La présente session coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. C'est donc l'occasion de renouveler notre confiance dans l'action conjointe de la communauté internationale en adoptant des initiatives positives propres à contribuer à la création d'un ordre économique international fondé sur la justice, au bénéfice de tous les États et de tous les peuples.

Depuis l'aube bénie de la renaissance omanaise, le 23 juillet 1970, le Sultanat d'Oman a épousé les principes fondamentaux de paix et de dialogue, dans la conviction que le dialogue est le cadre qui s'impose naturellement pour le règlement de toutes les questions litigieuses. Tout au long de l'histoire des Nations Unies, l'humanité a cherché à renforcer la confiance en s'efforçant de s'accorder sur des connaissances précises et des notions consensuelles, et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies aident à approfondir et développer les intérêts communs et les avantages mutuels. Nous sommes également persuadés que le dialogue est le meilleur moyen de régler les différends de manière pacifique par opposition à la voie de l'affrontement et du conflit.

Dans cette perspective, mon pays se félicite de l'accord obtenu entre les cinq plus un et nos amis de la République islamique d'Iran sur le programme nucléaire iranien. Bien que ce résultat ait nécessité des efforts et un temps considérables, il peut servir de modèle en matière de règlement de questions litigieuses épineuses entre les pays par le dialogue, la négociation et une prise en compte équilibrée des intérêts internationaux. Nous espérons que cet accord historique aura des effets positifs sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales et qu'il permettra d'inaugurer une nouvelle ère dans

ces relations, fondée sur la coopération, le respect et la confiance mutuelle.

Hisser au Siège de l'ONU le drapeau de l'État de Palestine, État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, représente certes un geste symbolique mais qui nous rappelle la tragédie du peuple palestinien et sa hâte de voir pleinement respecter ses droits légitimes. Nous appelons les Palestiniens et les Israéliens à revenir à la table de négociation et à œuvrer en vue de la réalisation de la solution prévoyant deux États indépendants vivant côte à côte, par des mesures qui permettent de garantir les intérêts des deux parties et soient fondées sur les piliers que constituent l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes de légitimité internationale. Nous appelons en outre l'ONU, les parrains du processus de paix au Moyen-Orient et les parties à intensifier leurs efforts pour parvenir à un accord sur le règlement de la crise, plutôt qu'à se contenter de la gérer.

Mon pays suit avec une grande préoccupation l'évolution de la crise dans la République du Yémen, dont les conséquences humanitaires sont catastrophiques. Tout en comprenant les circonstances qui ont provoqué la crise, nous continuons à penser que les partis politiques au Yémen sont capables de rétablir la sécurité et la stabilité dans le pays. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par le fait que la poursuite de la violence au Yémen a permis à un grand nombre d'organisations terroristes, dont certaines figurent sur les listes de l'Organisation des Nations Unies, de se servir du Yémen comme d'une base pour leurs actes de terreur, et de faire ainsi peser une menace directe sur la sécurité et la stabilité de toute la région.

Nous appelons toutes les forces politiques au Yémen à tirer parti des efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, pour contribuer à rétablir la paix et la stabilité en République du Yémen et pour permettre au peuple frère du Yémen de vivre dans la sécurité et la dignité auxquelles il aspire. Mon pays condamne également dans les termes les plus fermes le fait que des installations diplomatiques et consulaires ont été prises pour cible dans la capitale yéménite, Sanaa. Nous appelons toutes les parties à respecter les règles du droit international et à s'abstenir de tout acte qui contrevienne à leurs obligations internationales, en particulier celles qui découlent de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963.

La crise syrienne est désormais entrée dans sa cinquième année, sur fond de souffrances incessantes du peuple syrien et de l'exode de centaines de milliers de personnes qui quittent leur pays et risquent leur vie dans un phénomène d'une ampleur sans précédent, s'agissant de l'histoire récente. Nous appelons toutes les parties syriennes et les pays voisins à appuyer la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, en vue de rétablir la sécurité et la stabilité dans ce pays frère et de contribuer à l'éradication du terrorisme, qui a réussi à prendre pied en Syrie et représente désormais une menace à la sécurité de toute la région et du monde. Mon pays réaffirme avec fermeté, une fois de plus, sa position de condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les causes et les motivations.

Tout en saluant les efforts humanitaires entrepris par les pays et les organisations régionales et internationales pour apaiser les souffrances du peuple syrien, nous les appelons à consentir des efforts supplémentaires pour assurer la protection de nos frères syriens chez eux et à l'étranger. À cet égard, nous tenons à souligner que le Sultanat d'Oman continue de déployer son programme humanitaire pour venir en aide aux réfugiés syriens.

Mon pays insiste sur l'importance du maintien de l'universalité du régime de non-prolifération nucléaire. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en renforçant les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) : le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ce contexte, nous appelons les architectes du Traité à appliquer intégralement la résolution de la Conférence d'examen du TNP de 1995 relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cela permettrait de préserver la crédibilité et l'universalité de cet important traité.

La résolution 55/2, qui contient la Déclaration du Millénaire, est un document important en ce qu'elle présente un programme international ambitieux visant à aider les pays à parvenir à un degré élevé de développement socioéconomique. Pourtant, les défaillances apparues au sein de l'économie mondiale, ces 20 dernières années, ont eu de graves répercussions sociales, notamment la hausse du chômage, qui ont nui à la capacité de bien des pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence,

nous appelons la communauté internationale à inscrire les questions relatives à l'économie, au commerce et à l'environnement en tête des questions à régler d'urgence. La plus importante d'entre elles est celle qui concerne les échanges internationaux dans le domaine de l'énergie, car il est indispensable de réglementer le commerce de l'énergie à l'échelle internationale, en particulier les cours du pétrole brut et de ses produits dérivés.

Mon pays attend avec intérêt la tenue à Paris, chez nos amis de la République française, de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous espérons que les pays participants pourront convenir d'un programme international équilibré qui tienne compte des préoccupations et des intérêts de l'ensemble des pays en développement et développés.

Enfin, nous sommes confrontés à de véritables défis auxquels nous devons nous attaquer avec fermeté, si nous voulons éviter de mettre en péril le développement et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi nous pensons que la prochaine étape de l'action internationale commune exige des membres de la communauté internationale qu'ils élargissent leur concept de partenariat véritable et de destin partagé. Nous espérons que la présente session sera couronnée de succès et que les objectifs de l'Organisation des Nations Unies seront atteints.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Péter Szijjártó, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de ce soixante-dixième anniversaire. Il y a 70 ans, l'Organisation des Nations Unies était créée pour promouvoir la coopération entre ses États Membres et instaurer la paix et la sécurité internationales. Ce serait une bonne raison de se réjouir, mais nous voici, 70 ans plus tard, et si nous voulons être francs, et nous devons l'être, il est évident qu'il n'y a pas beaucoup de raisons d'être satisfaits ni de faire la fête. En effet, en ce soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, il n'est pas exagéré de dire que, depuis toutes les années écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe, d'où je viens, n'a jamais eu à faire face à des difficultés aussi nombreuses et aussi graves qu'aujourd'hui. Et si nous parlons du monde dans son ensemble, pour placer les choses dans un contexte mondial, on peut dire que, jamais depuis la fin de la guerre froide, le monde n'a eu à affronter autant de difficultés simultanément.

Ces cinq dernières années, nous avons vu 15 guerres et conflits armés éclater ou reprendre. Et maintenant, l'Europe est également confrontée à une guerre. Il y a quelques années, nous n'aurions pas imaginé que l'Europe ait à affronter une nouvelle guerre au XXIe siècle, mais aujourd'hui, c'est exactement ce qui est arrivé. Il y a une guerre en cours en Ukraine, juste à côté de chez nous, et si nous considérons la région orientale de l'Europe, nous constatons une série de conflits gelés et de litiges territoriaux. L'Union européenne met en œuvre un programme intitulé le Partenariat oriental, par le biais duquel nous promouvons la coopération avec six républiques de l'ex-Union soviétique qui souhaiteraient avoir une certaine ouverture européenne, mais le Bélarus est le seul pays parmi les six qui n'est partie à aucun différend territorial ou conflit gelé.

Et l'Europe continue de se heurter à des difficultés économiques. Je ne veux pas en discuter en détail, puisqu'un débat général entier ne suffirait pas à présenter l'ensemble des défis économiques et commerciaux auxquels nous sommes confrontés, mais ce que je peux dire, c'est que l'Europe, qui représente entre 7 et 8 % de la population mondiale, produit 15 à 16 % du produit intérieur brut mondial et, dans le même temps, intervient à hauteur de 50 % dans les dépenses mondiales consacrées à l'aide sociale. Nul n'est besoin d'être économiste pour voir que cette situation n'est pas tenable.

Mais aujourd'hui, l'Union européenne est confrontée au défi le plus complexe depuis sa création, à savoir les migrations de masse. Malheureusement, nous n'avons pas encore été en mesure de trouver les bonnes réponses. La raison en est qu'il n'y a pas de consensus en Europe ni dans le monde quant à la nature, à l'ampleur et au volume de ces migrations. À cet égard, je tiens à souligner que ce à quoi nous faisons face n'est pas une crise de réfugiés. C'est bien plus que cela et c'est beaucoup plus compliqué. Nous sommes situés sur le couloir de migration le plus fréquenté, et je dois dire que ces migrations de masse se composent de demandeurs d'asile, de migrants économiques, mais aussi, malheureusement, de quelques combattants étrangers.

Pour ce qui est de leur ampleur, il n'y a aucune limite à ces migrations de masse, et si nous ne parvenons pas à mettre rapidement fin à cet afflux, nous serons aux prises avec ce problème pendant longtemps. Je suis totalement d'accord avec la déclaration faite par le Secrétaire général à l'ouverture du débat général, à savoir qu'il n'y a jamais eu autant de personnes qui se déplacent qu'aujourd'hui (voir A/70/PV.13). Il y a aujourd'hui 60 millions de personnes dans le monde qui ont dû quitter leur foyer en raison de conflits armés ou de guerres et en 2014, nous avons vu la plus forte augmentation du nombre de migrants et de réfugiés. On n'a jamais vu autant de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées à une même période depuis la création du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Il y a deux raisons à cela. La première, c'est qu'il y a eu une série de mauvaises décisions politiques prises à l'échelle internationale, dont l'Europe n'est pas la seule responsable. La seconde, c'est que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a conquis des territoires supplémentaires. Honnêtement, nous n'avons eu qu'un succès limité jusqu'à présent dans notre lutte contre l'EIIL. C'est pour ces deux raisons qu'une grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a été déstabilisée. En conséquence, plus de 8 millions de personnes en Iraq et plus de 12,2 millions en Syrie vivent désormais de l'aide humanitaire. En Afghanistan, au terme de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité, la présence militaire internationale a été réduite de 90 %; il existe déjà un million de réfugiés afghans en Iran et 1,5 million au Pakistan. Nous n'avons même pas mentionné les luttes en Libye et l'absence d'un gouvernement d'unité dans le pays; nous n'avons pas mentionné Boko Haram ni l'Afrique subsaharienne, où l'on compte déjà plus de 12,5 millions de personnes déplacées.

Dans le même temps, il nous faut également nous concentrer sur la lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de laquelle nos succès à ce jour ont également été limités, puisque la température moyenne de la planète a augmenté de près de 1 % depuis le siècle dernier. Le réchauffement climatique provoque l'élévation du niveau de la mer, des conditions météorologiques extrêmes, des sécheresses, des pénuries alimentaires et, partant, de nouveaux mouvements migratoires. Aujourd'hui, on compte entre 25 et 30 millions de personnes qui sont des migrants du fait des conditions environnementales, et selon certaines prévisions, leur nombre pourrait atteindre environ 100 millions d'ici à 2050. Le tableau que nous avons devant les yeux est celui d'une déstabilisation du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, avec 15 nouveaux conflits armés et guerres au cours des cinq dernières années, et de succès limités dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et les pénuries d'eau. Il est évident, pour ces trois raisons, qu'une migration mondiale de masse a commencé.

« Mondiale » est le terme le plus important ici. Nous devons reconnaître qu'il s'agit d'un défi d'envergure mondiale. Et si la migration de masse est un problème mondial, nous avons besoin d'une réponse mondiale, d'une solution mondiale avec la participation de tous. À l'heure actuelle, c'est l'Europe, ou plus précisément l'Union européenne, qui supporte l'essentiel du fardeau résultant des dernières vagues de migration de masse. Je dois dire que, si cela ne change pas, si nous ne parvenons pas à reprendre le contrôle de nos frontières, si nous ne sommes pas en mesure de réduire l'afflux de personnes et la pression, l'Europe pourrait, elle aussi, être déstabilisée, d'abord à la périphérie, puis au centre même. Je tiens donc à insister une nouvelle fois sur le fait qu'il s'agit d'un problème mondial qui appelle une réponse mondiale, une solution mondiale fondée sur une participation mondiale.

Que faut-il faire? En principe, au lieu de nous contenter de remédier aux conséquences, nous devrions nous attaquer aux causes profondes. C'est là le plus important. À cet égard, nous voudrions présenter une proposition en cinq points. Premièrement, nous devons redoubler d'efforts au niveau international dans le cadre de notre lutte contre l'EIIL. Deuxièmement, nous devons stabiliser la situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Troisièmement, nous devons créer un système de quotas à l'échelle mondiale pour la réinstallation des migrants. Quatrièmement, nous devons maintenir et renforcer les missions des Nations Unies. Cinquièmement, nous devons mettre pleinement en œuvre les objectifs de développement durable. Si nous n'arrivons pas à remplir ces cinq conditions, je ne pense pas que nous pourrons relever intégralement ces défis.

En ce qui concerne l'EIIL, force est de reconnaître que, même si nous avons mis en place une coalition militaire de très grande envergure, nous n'avons enregistré que peu de succès jusqu'à présent. L'EIIL continue de s'emparer de territoires supplémentaires, de tuer des gens et de commettre des crimes barbares.

Nous avons tous vu les vidéos. L'EIIL a causé plus de dégâts à notre patrimoine historique commun que tous les conflits armés survenus dans le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous devons donc redoubler d'efforts et mener une action coordonnée. Il faut également resserrer la coopération entre la communauté transatlantique et la Fédération de Russie.

La Hongrie fait déjà sa part du travail. Nous avons déployé 112 soldats dans la région du Kurdistan iraquien. Initialement, nos soldats devaient constituer un groupe de protection, mais, suite à une demande des États-Unis, nous participons également aux activités de formation des troupes peshmerga. Nous ne devons pas oublier que l'EIIL a commis des crimes contre l'humanité. Par conséquent, nous exhortons la Cour pénale internationale à mener dûment des enquêtes sur ces crimes atroces et à en punir les auteurs.

Le deuxième point est que nous devons stabiliser la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La Syrie représente le plus grand défi, mais il est évident que si nous ne parvenons pas à rétablir la paix dans ce pays, la pression migratoire sur l'Europe ne diminuera pas. Le seul moyen acceptable, et peut-être le seul moyen d'y parvenir, ce sont les négociations. À ce sujet, je suis d'accord avec la Chancelière allemande, qui a dit que nous devons veiller à ce que le processus politique soit le plus ouvert possible. C'est peut-être là le moyen efficace de régler le conflit en Syrie. Cela nous renvoie à un autre élément essentiel, à savoir qu'il n'y aura pas de progrès ni de possibilité de régler la crise en Syrie s'il n'y a pas d'accord et de coopération entre la communauté transatlantique et la Fédération de Russie. Quand on se penche sur les migrations de masse, on constate que les déplacements des migrants sont généralement facilités par des trafiquants. Par conséquent, j'engage la communauté internationale à prendre des mesures au niveau international pour harmoniser et renforcer les législations contre la traite des êtres humains.

Le troisième point est qu'il doit y avoir un système de quotas à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous demandons au Secrétaire général de formuler une proposition nous permettant d'aborder ce défi à l'échelle mondiale et de faire en sorte que tous les grands acteurs politiques et économiques sur la scène internationale contribuent à assumer cette charge.

Le quatrième point est que nous devons maintenir et intensifier les efforts des missions de paix des Nations Unies. Si les missions de maintien de la paix atteignent leurs objectifs et si nous parvenons à instaurer la paix dans les régions du monde où règne l'instabilité, nous pouvons espérer gérer efficacement la crise migratoire. Des soldats hongrois ont participé à des missions à Chypre, au Sahara occidental et au Liban. Nous appuyons ces missions, et nous exhortons l'ONU à intensifier ses efforts à cet égard. Toutefois, en attendant des solutions à long terme, nous, les Européens, devrons prendre des mesures efficaces à court terme pour éviter que nos pays ne deviennent eux-mêmes instables suite à cette forte pression.

Notre première tâche à cet égard est de reprendre le contrôle de nos frontières. Si nous n'arrivons pas à reprendre le contrôle des frontières européennes, nous ne pourrons pas enrayer l'afflux de migrants et nous nous retrouverons sans défense. Nous avons la responsabilité de créer une force conjointe de l'Union européenne pour protéger les frontières extérieures de l'Union européenne. Notre deuxième tâche est que nous devons rendre hommage à tous ces pays, comme la Turquie, la Jordanie et le Liban, qui endossent un fardeau énorme en s'occupant des réfugiés et en leur apportant l'assistance nécessaire. Bien évidemment, nous ne pouvons pas attendre d'eux qu'ils portent ce poids tout seuls. À l'heure actuelle, ils s'occupent de centaines de milliers, voire de millions, de migrants et de réfugiés. Nous proposons donc que l'Union européenne prenne en charge le financement des camps de réfugiés et, s'il faut établir davantage de camps, nous devons également les financer. À ce propos, nous voudrions demander au Secrétaire général d'examiner comment l'ONU peut intensifier ses efforts pour aider la Turquie, la Jordanie et le Liban et comment elle peut contribuer à alléger le fardeau lié aux migrants et aux réfugiés.

Enfin, je voudrais attirer l'attention des membres sur le danger des politiques antimusulmanes qui se propagent en Europe, voire au-delà. Nous tenons souligner que la foi musulmane n'a absolument rien à voir avec les causes profondes de cette migration de masse. Je suis originaire de la Hongrie, un pays chrétien, et une approche chrétienne ne tolère pas les politiques antimusulmanes. Nous honorons et respectons la foi musulmane, et nous voulons coopérer, comme il se doit, pour nous attaquer aux causes profondes des migrations de masse.

Pour résumer, les migrations de masse sont un défi mondial. Nous devons y apporter une réponse mondiale. Tous les acteurs importants doivent contribuer. Nous devons nous répartir la charge. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans cette initiative. Nous sommes

prêts à œuvrer de concert conformément aux objectifs de développement durable convenus, selon lesquels les migrations doivent se dérouler en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée, S. E. M. Osman Mohammed Saleh.

M. Saleh (Érythrée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, c'est avec grand plaisir que je vous présente mes vives félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je tiens également à remercier très sincèrement votre prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, pour les efforts louables qu'il a déployés à la tête des travaux de la soixante-neuvième session de l'Assemblée.

Soixante-dix ans après la naissance de l'Organisation des Nations Unies, qui a promis la paix, la justice et le développement pour tous et a appelé toutes les nations à agir de concert pour le bien commun, il est indéniable que nous vivons toujours dans un monde injuste et marqué par des inégalités – un monde où les conflits et les guerres font rage, où l'extrême pauvreté côtoie l'abondance, où les enfants meurent de maladies facilement évitables et où la justice est régulièrement foulée aux pieds.

L'ONU elle-même est le reflet de cet ordre mondial injuste, inégalitaire et antidémocratique. L'écrasante majorité des États Membres de l'ONU sont marginalisés. L'Assemblée générale, qui devrait être l'organe le plus puissant, n'a pas de véritable pouvoir ni d'influence. Le pouvoir et la prise de décisions sont aux mains d'un tout petit nombre. Deux décennies de pourparlers visant à réformer l'Organisation n'ont abouti à rien. La résistance de ceux qui sont convaincus qu'ils profitent du statu quo est si forte et ceux qui réclament le changement sont tellement divisés à cause de positions privilégiant des intérêts nationaux égoïstes que l'enthousiasme pour la réforme cède la place à une paralysie inquiétante.

Pourtant, tous les États Membres, les peuples et les forces politiques et sociales qui ont soif de paix, de justice et d'équité, en matière de développement socioéconomique, et qui aspirent à protéger et à renforcer l'environnement ne doivent pas renoncer. Nous devons persister dans nos efforts pour reconstruire et revitaliser l'ONU. Nous devons renforcer notre solidarité et défendre les principes maintes fois éprouvés d'égalité souveraine des nations, de respect de l'intégrité territoriale, de coexistence pacifique, de droit des pays à choisir leur modèle de développement socioéconomique, de respect de la dignité et des droits des citoyens et des migrants et de fidélité à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous devons travailler et coopérer aux niveaux national, régional et mondial en vue d'un développement durable, équitable, noble objectif qui sous-tend la paix et la justice sociale.

Nous devons lutter pour éviter la catastrophe environnementale qui attend l'humanité et menace la civilisation humaine. L'ingéniosité humaine et les progrès scientifiques et techniques ne suffiront pas. Nous devons prendre conscience du fait qu'il n'existe pas de solution technologique à la question environnementale. Il faudra des changements radicaux, qui nous éloignent des systèmes socioéconomiques fondés sur l'avidité, la maximisation des profits pour un petit nombre, l'ampleur des inégalités, des modes de consommation insoutenables et malsains et un gaspillage extravagant.

L'Érythrée est déterminée à œuvrer en faveur d'une ONU équitable, juste, véritablement représentative et efficace, car elle a été et reste une victime de l'ONU et des puissances qui dominent l'Organisation. Il y a six décennies, il ne nous a pas été permis d'exercer notre droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance; pendant trois décennies, nous avons subi la sauvagerie de bombardements aériens et terrestres qui visaient à écraser notre lutte de libération; et aujourd'hui, nous sommes l'objet de sanctions injustes et illégitimes et d'accusations infondées. L'ONU et le Conseil de sécurité continuent de consentir à l'occupation illégale de notre territoire souverain, en violation du droit international et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

En dépit de cette hostilité et de cette injustice, l'Érythrée a obtenu son indépendance au prix d'une lutte héroïque, menée contre vents et marées. Aujourd'hui, l'Érythrée accomplit des progrès remarquables dans l'édification d'une nation fondée sur la citoyenneté, l'intégration et le respect de la dignité et des droits de la personne. Elle connaît la paix, la stabilité, la sécurité et l'harmonie, réussissant l'unité dans la diversité avec un peuple artisan d'une lutte commune, et engagé à bâtir un avenir commun. Elle a évité les écueils du sectarisme, de la radicalisation et du terrorisme qui gangrènent la région environnante et un grand nombre d'autres régions.

M. Alyemany (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

Sur un autre plan, l'Érythrée est en train d'asseoir solidement les bases d'un développement durable empreint de justice sociale en donnant la priorité à l'éducation, à la santé, à l'agriculture, à l'industrialisation, aux infrastructures, à la science et à la technologie, le tout dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionales de la Corne de l'Afrique et de la région du Golfe et de la mer Rouge. L'Érythrée se félicite de l'adoption des objectifs de développement durable contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui sont conformes à sa vision et à ses priorités en matière de développement, et elle est déterminée à les réaliser avant l'échéance de 2030.

Tout en maintenant l'accent sur le développement, l'Érythrée combat le trafic d'êtres humains et s'efforce de stabiliser la migration illégale et de donner aux jeunes et aux femmes des chances véritables d'ambitionner une excellente qualité de vie et de participer à l'édification du pays. L'Érythrée apporte également sa contribution à la paix, à la stabilité et à la sécurité régionales dans la région de la mer Rouge et de la Corne de l'Afrique. Elle considère que les efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir la paix, la justice, le développement et la protection de l'environnement s'inscrivent dans la lutte planétaire pour un monde meilleur, plus juste et plus équitable et pour une ONU forte, efficace et véritablement représentative.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. François Louncény Fall, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger de la République de Guinée.

M. Fall (Guinée) : Il y a 70 ans naissait l'Organisation des Nations Unies dans le but de créer un monde de paix, de sécurité et de progrès économique et social. Mus par ces nobles idéaux, nous avons ensemble éteint de nombreux foyers de tension, semé les germes de la confiance entre les peuples, redonné espoir à des populations et ouvert la voie de la prospérité pour toutes les nations. Au-delà de ces indéniables acquis, l'état du monde nous autorise à porter un regard sur le chemin à parcourir pour assurer à nos peuples la véritable quiétude leur permettant un épanouissement harmonieux, dans un environnement plus sûr et plus équitable.

La paix, la sécurité et les droits de l'homme demeurent en effet les fondements de notre prospérité. Or, faut-il le reconnaître, la prospérité que nous voulons partagée est gravement menacée par de nouvelles entraves à la stabilité et au progrès universel. La violence refait surface sur fond d'extrémisme et d'intolérance. Le développement pour tous peine à se concrétiser en raison de l'enracinement de l'extrême pauvreté et de ses corollaires. L'exclusion, source de frustration, met en péril la démocratie et la bonne gouvernance. Autant de vecteurs qui alimentent les flux de la dramatique migration, véritable saignée des forces productives du Sud qui nécessite une réponse urgente, globale et durable.

Notre attachement au maintien de la paix s'est matérialisé pour la première fois au Proche-Orient. Mais cette région est aujourd'hui encore en proie à des secousses qui infligent à ses populations les pires souffrances, dans un déni des droits fondamentaux à la liberté, à la dignité et au bien-être.

La Palestine est toujours occupée. Son peuple doit jouir de tous ses droits dans les limites d'un État aux frontières sûres et internationalement reconnues, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous exhortons la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour la reprise des négociations entre Israël et l'État de Palestine, condamnés à vivre côte à côte. C'est le gage de la sécurité de cette partie du monde, plongée dans les affres d'une crise multiforme aux conséquences humanitaires tragiques.

Concernant l'Afrique, qui sort peu à peu de sa torpeur en renouant avec la croissance, elle s'investit dans des mécanismes de renforcement de ses capacités en matière de défense et de sécurité dans le cadre d'une autonomisation responsable pour la stabilité de ses États. Il va sans dire que nos efforts tendront à mettre un terme à tous les foyers de tension qui entravent le progrès démocratique, au moment où nous assistons à une flambée du terrorisme dont les ramifications n'épargnent désormais aucune région. Nous devons trouver les voies et moyens pour endiguer ce fléau qui frappe nos populations dans leur chair, s'attaque aux symboles de nos nations et entraîne des crises humanitaires profondes.

Il est évident que ce pari ne saurait être atteint sans une dynamique participative et concertée de nos peuples et de nos pays, dans la définition de politiques et programmes de développement inclusifs, remparts contre la marginalisation, qui est source de frustration et de repli. Ce pari est également tributaire de notre détermination d'éliminer les inégalités économiques et les disparités sociales afin de maintenir la stabilité mondiale. Il s'agit donc de consacrer la culture démocratique garante des droits humains et des libertés

fondamentales sur le socle de relations internationales plus justes et plus équitables.

Nous venons d'adopter le Programme de développement pour l'après-2015, qui intègre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La réalisation des 17 objectifs de cet ambitieux programme nécessitera à l'évidence la mobilisation de ressources adéquates qui garantissent, entre autres, aux jeunes, des emplois décents et dotent les femmes d'aptitudes nécessaires à leur épanouissement et à leur autonomisation. Cela n'est cependant possible que dans un environnement sain et protégé. Voilà pourquoi nous fondons l'espoir que la prochaine conférence mondiale sur le climat, à Paris,la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - la COP21- , débouchera sur un accord contraignant pour assurer la survie de notre planète. D'ores et déjà, nous exhortons tous les États Membres et les partenaires à contribuer au Fonds vert pour le climat.

Aucune prospérité ne peut se bâtir sur l'instabilité. La communauté internationale a l'obligation d'assumer ses responsabilités pour faire de notre planète un endroit sûr où s'affirmera davantage le génie créateur de l'homme. Il nous appartient, sous le parapluie d'un partenariat mondial, de renforcer notre action collective pour que la paix se répande sur l'univers afin de cristalliser les idéaux qui ont conduit à la création de l'Organisation. Pour ce faire, nous devons adapter notre vision de la gestion des affaires mondiales à la réalité du moment. Nous ne le dirons jamais assez, 1e système international doit être réformé. Il doit permettre à tous de participer pleinement à l'évolution du monde. Le temps est venu de faire de l'Organisation des Nations Unies un tremplin pour l'émergence et le rayonnement d'une véritable société mondiale. Le temps est venu de faire de cette prestigieuse enceinte le moule de la solidarité partagée. Il est grand temps de faire de ce merveilleux outil le temple de la promotion de la paix, de l'équité et de la justice.

La Guinée demeure convaincue de la nécessité de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et de démocratiser le Conseil de sécurité. C'est pourquoi elle salue l'initiative de la France et du Mexique visant à encadrer l'usage du droit de veto en cas d'atrocités de masse. Toutefois, cette mesure de nature à préserver la paix et le respect des droits humains doit revêtir un caractère universel, équitable et applicable à toutes les régions du monde.

La détente, concept clef des relations internationales, est irremplaçable, dans l'équilibre du monde. Le règlement pacifique de la question nucléaire iranienne et le rapprochement tant souhaité entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, qui doit déboucher sur la levée de l'embargo, constituent un pas important dans l'instauration d'un climat de paix et de sécurité propice à la promotion d'une coopération mutuellement avantageuse. L'histoire vient ainsi de prouver une fois encore qu'en privilégiant les vertus de la négociation et du dialogue par rapport à l'usage de la force, il était possible d'aplanir les divergences les plus profondes.

Notre foi dans l'efficacité du multilatéralisme demeure inébranlable. C'est la seule alternative pour faire face aux défis de plus en plus nombreux et complexes qui se dressent sur le chemin du progrès tant ambitionné par nos peuples. Notre pays ne ménagera aucun effort pour participer à cette exaltante entreprise, surtout au moment où il s'ancre dans la dynamique démocratique, qui se matérialisera le 11 octobre prochain avec la tenue dans la transparence de l'élection présidentielle. Dans ce cadre, je voudrais saluer le rôle prépondérant de l'Organisation des Nations Unies et de tous les partenaires dans le processus de dialogue qui a abouti à la signature de l'accord global du 20 août 2015 entre la mouvance présidentielle et l'opposition. Cette élection marquera pour notre pays un nouveau départ vers son véritable développement économique et social.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Au demeurant, la Guinée peut se réjouir des bonnes dispositions de la communauté internationale, qui l'a toujours accompagnée dans ses efforts de concrétisation des aspirations légitimes de son peuple. L'exceptionnelle mobilisation de la communauté internationale dans 1e combat pour l'éradication de l'épidémie à virus hémorragique Ebola ainsi que son engagement de soutenir notre programme de reconstruction, s'inscrivent dans cet élan de solidarité. C'est pourquoi, Monsieur le Président, en vous adressant nos vives félicitations, nous appréhendons déjà l'immense travail qui vous attend et dans l'accomplissement duquel la Guinée vous apportera son indéfectible soutien. Vous bénéficiez, assurément, des actions positives de votre prédécesseur, M. Sam Kutesa, dont le dévouement et la compétence ont donné plus d'élan à notre engagement collectif. Votre action conjuguée à celle de notre secrétaire général, M. Ban Ki-moon, que nous félicitons et encourageons pour son inestimable contribution au renforcement du multilatéralisme, concourra à rendre

l'ONU plus apte à répondre aux légitimes aspirations de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et des affaires de la Communauté des Caraïbes du Commonwealth de Dominique, S. E. M^me^ Francine Baron.

M^me^ Baron (Dominique) (*parle en anglais*) : Il y a plusieurs semaines de cela, alors que nous nous préparions à prendre la parole dans le cadre de cette soixante-dixième session historique de l'Assemblée générale, sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans le débat général, nous avons réfléchi aux questions d'importance pour notre pays, pour notre région, pour les petits États insulaires en développement (PEID) et pour notre planète. Et nous avons alors décidé, comme nous l'avons fait par le passé, que nous devions mettre l'accent sur les défis engendrés par la concentration croissante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les changements climatiques qui en ont résulté pour la planète. Il s'agit d'une menace de premier plan pour notre planète, aux effets disproportionnés pour les PEID.

Nos préoccupations ont été encore amplifiées depuis le 27 août, date à laquelle la tempête tropicale Erika a déversé sur la Dominique plus de 45 centimètres de pluie en l'espace de 16 heures, avec une concentration de fortes précipitations qui se sont poursuivies sans discontinuer sur une période de cinq heures. L'intensité des précipitations a provoqué en quelque temps des crues soudaines et de nombreux glissements de terrain dans plusieurs localités. Les dommages, en Dominique, sont considérables : la mort de 13 personnes a été officiellement confirmée, tandis que 17 autres sont toujours portées disparues; par ailleurs, les routes, les ponts, les habitations, les bâtiments publics et le principal aéroport ont été dévastés. Deux localités du sud de la Dominique ont dû être évacuées et des centaines de familles déplacées.

Selon une première évaluation effectuée par la Banque mondiale, le Gouvernement dominicain et d'autres partenaires, les pertes et les dégâts causés aux infrastructures par la tempête tropicale Erika avoisineraient 1,3 milliard de dollars des Caraïbes orientales, soit 483 millions de dollars des États-Unis.

En moins de 24 heures, le produit intérieur brut de la Dominique a été balayé à 90 %, et plus de 7 000 personnes ont été durement touchées. Les secteurs des transports, du logement et de l'agriculture ont subi les dégâts les plus importants. En raison de l'ampleur des dégâts et des ressources limitées de notre pays, nous avons été tributaires de l'appui étranger pour apporter des secours immédiats aux personnes touchées. Cette vague de soutien nous a permis de porter secours en urgence et en temps voulu à toutes les personnes concernées. Au nom du peuple et du Gouvernement du Commonwealth de Dominique, et à titre personnel, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des pays, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des Dominiquais, dans le pays et à l'étranger, pour leur formidable appui durant cette période difficile.

Nous remercions également les partenaires qui se sont engagés à travailler avec nous à la reconstruction d'une Dominique plus forte et plus résistante aux changements climatiques. Mon gouvernement et mon peuple seront à jamais reconnaissants à ceux qui nous ont tendu la main de l'amitié. Avec l'aide de Dieu et de la communauté internationale, et grâce à la détermination et à la résilience du Gouvernement et du peuple du Commonwealth de Dominique, nous bâtirons une Dominique plus forte et plus résiliente. Pour ce faire, nous devrons nécessairement inclure dans nos activités de construction et d'installation des mesures qui nous permettront de résister et de nous adapter aux effets des changements climatiques.

Nous nous attendons donc à ce que le coût lié au remplacement et à la remise en état des infrastructures endommagées soit plus élevé que par le passé. Ce coût supplémentaire met en péril nos progrès sur la voie d'un développement durable parce que nous devons sans cesse réaffecter au règlement de problèmes en grande partie causés par les changements climatiques des ressources qui devraient être consacrées à des domaines prioritaires définis au niveau national. Ces facteurs contribuent au lourd fardeau de la dette qui pèse sur les petits États insulaires en développement tels que la Dominique.

En de pareils moments, pour faire face avec efficacité à cette catastrophe, nous avons besoin de l'aide urgente de la communauté internationale afin d'assurer en temps voulu l'accès à des subventions, à des financements à des conditions avantageuses et à une aide au développement. Cet appui est absolument essentiel pour faire en sorte que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne soient pas annulés et afin que

nous soyons en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable convenus. À plus long terme, le Commonwealth de Dominique appelle à la création d'un fonds international relatif aux risques de catastrophe naturelle afin que les petits États insulaires en développement touchés par des catastrophes naturelles puissent avoir accès à des ressources financières. S'agissant des États des Caraïbes, cela pourrait se faire en coopération avec le fonds relatif aux catastrophes naturelles de la Banque de développement des Caraïbes ou en complément. Nous proposons que ce fonds spécial relatif aux risques de catastrophe naturelle soit financé par les parties visées à l'annexe 1 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les autres principaux émetteurs de gaz à effet de serre, ainsi que par les contributions volontaires d'autres pays.

Ces 10 dernières années, les changements climatiques ont eu des effets dévastateurs sur les petits États insulaires en développement des Caraïbes. En 2004, l'ouragan Ivan, de catégorie 3, a fait disparaître deux fois la valeur du produit intérieur brut de la Grenade, soit 1 milliard de dollars environ, et laissé 18 000 personnes sans abri, sans nourriture et sans affaires personnelles. Le 24 décembre 2013, il y a eu un rappel brutal des effets qu'ont les phénomènes climatiques se déplaçant lentement sur la vie des peuples caribéens. La Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont respectivement perdu 3,4 %, 1,4 % et 12,8 % de leur produit intérieur brut. Les Caraïbes subissent les effets des changements climatiques depuis des décennies. Nous savons donc par expérience qu'ils représentent un danger bien réel pour l'existence des petits États insulaires tels que la Dominique. Nous vivons les effets des changements climatiques. Rien qu'hier, dans les Caraïbes, l'île sœur du Commonwealth des Bahamas a été frappée par l'ouragan Joaquin. Nous sommes solidaires du Gouvernement et du peuple bahamiens qui s'efforcent à grand-peine de faire face aux dégâts causés par cet ouragan.

À l'approche de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu en fin d'année à Paris, nous ne doutons pas que tous les États parties entendront la sonnette d'alarme tirée par la communauté scientifique et l'appel lancé par ceux qui subissent chaque jour les effets des changements climatiques, et qu'ils se prépareront à s'engager véritablement à limiter le réchauffement planétaire. À cette conférence, il sera essentiel de mettre en place un système rendant possible la réalisation de l'objectif d'une augmentation maximale de la température de 1,5 °C. Pour cela, il faudra convenir de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques, des objectifs et des niveaux de financement les plus élevés possibles, ainsi que d'un système très strict pour assurer la transparence, complété par un régime de contrôle.

Bien que de tels engagements soient louables et devraient faire reculer et, nous l'espérons, inverser la tendance à la hausse de la température moyenne dans le monde, les pays en développement continueront d'être gravement touchés par la poursuite inexorable des changements climatiques et par leurs répercussions. Nous appelons donc à la mise en place, dans le cadre de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'un mécanisme qui prenne en considération les effets de ces changements et fournissent aux petits États insulaires en développement les ressources nécessaires pour y faire face.

Le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est achevé récemment, a établi un cadre très solide axé sur les personnes. Nous devons tous prendre l'engagement de le mettre en œuvre afin d'assurer un avenir meilleur aux citoyens de nos pays et aux générations futures. Nous devons agir et jouer un rôle aux niveaux individuel et collectif pour faire en sorte que les 17 objectifs de développement durable et ses 169 cibles ne soient pas seulement des aspirations mais soient réalisables. Nous avons observé avec satisfaction que plusieurs questions que nous estimons prioritaires sont prises en compte dans le texte, notamment la nécessité de renforcer la résilience, de préserver et d'exploiter durablement les océans et les mers et d'assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement, à des services énergétiques fiables et durables, de lutter contre la criminalité et les changements climatiques, et de recourir à des modes de consommation et de production durables.

C'est à chacun d'entre nous qu'il incombe, à titre individuel et collectif, de veiller à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Commonwealth de Dominique considère par conséquent que les progrès faits par les petits États insulaires en développement en vue d'atteindre l'objectif 7, relatif à l'accès à l'énergie propre à un coût abordable, sont encourageants. Il y a quelques jours à peine, le 27 septembre, les petits États insulaires en développement ont montré la voie en créant

la toute première organisation intergouvernementale composées de petits États insulaires en développement : l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, « SIDS DOCK » en anglais. Le statut de l'Initiative est entré en vigueur avec l'adhésion de 32 États membres, portant création d'une organisation visant à assurer une énergie durable et une résistance aux changements climatiques. Cette Initiative vise à faire entendre une même voix, à donner des moyens d'action au niveau financier et à proposer des mécanismes de mise en œuvre pour faire de nos secteurs nationaux de l'énergie des moteurs d'un développement économique durable à faible émission de carbone et nous aider à répondre au besoin pressant d'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que d'adaptation et de renforcement de la capacité de résistance à ces effets. Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique est fier d'avoir eu la chance d'assumer la présidence du comité directeur chargé de la mise en place de la toute première organisation intergouvernementale composée de petits États insulaires en développement.

Au nom des États membres de l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, nous tenons à remercier nos partenaires, le Danemark et le Japon, qui ont rendu possible notre initiative. Nous remercions également le Gouvernement autrichien et le Programme des Nations Unies pour le développement d'être de véritables partenaires dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et d'avoir mis en place les premiers centres d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique dans les Caraïbes et le Pacifique. Nous remercions en outre le Gouvernement suédois d'avoir appuyé la préparation de ce projet. Nous espérons que ce partenariat sera poursuivi, dans le cadre de cette initiative et d'autres, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

Les petits États insulaires en développement se préoccupent également de la conservation et de l'exploitation durable des ressources locales, telles que celles de nos océans, nos mers et nos ressources marines, pour le bien de toute notre population. L'objectif 14 du Programme 2030 donne l'occasion aux petits États insulaires en développement de mieux contrôler la vaste zone marine qui représente au total six fois la masse terrestre de l'Union européenne. Pour les petits États insulaires ou, pour employer un terme qui convient mieux, les grands États océaniques, nous sommes les océans. Nous approuvons donc l'initiative « We Are the Ocean », mise au point et coprésidée par les Îles Marshall et la Grenade, le Commonwealth de Dominique jouant un important rôle de coordination. Pour répondre à ce besoin, il y a quelques jours, dans le cadre de la réunion annuelle de la Clinton Global Initiative, l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, conjointement avec des partenaires, a lancé le partenariat « Blue Guardians ». Nous comptons prendre part à cette initiative.

Le Commonwealth de Dominique estime encourageant l'accent mis dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur la mobilisation d'un appui au programme de développement pour l'après-2015. Il est essentiel d'associer des modalités et des sources de financement pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, en assurant un accès à des services publics indispensables, en éliminant la faim, en faisant reculer la pauvreté et en améliorant les conditions de vie de tous. La Dominique est donc attachée et favorable à l'appel tendant à nous faire intégrer les questions relatives au développement durable et à la recherche de l'équité, y compris l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que l'intégration sociale à nos politiques nationales. Ces politiques sont conformes aux objectifs auxquels s'est engagé mon gouvernement et qu'il s'emploie à promouvoir depuis l'aube de ce siècle.

En dépit de nos efforts, les petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire comme la Dominique constituent une catégorie spéciale qui doit être reconnue et traitée d'une manière qui reflète la réalité à laquelle nous sommes confrontés, dans ces pays. La mesure du revenu par habitant comme critère servant à déterminer l'accès à l'aide publique au développement et l'obtention de prêts à des conditions de faveur déforme la réalité de la situation des petits États insulaires en développement et passe sous silence nos facteurs de vulnérabilité spécifiques. L'encours de la dette publique constitue un autre indicateur essentiel à prendre en considération lorsque l'on examine la véritable situation des petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire. En raison de leur niveau élevé de surendettement, les petits États insulaires en développement ont des difficultés à fournir les services publics de base. Or, cette situation est aggravée par la fragilité de nos économies de même que par la menace constante et les effets des catastrophes naturelles, qui nous rendent particulièrement vulnérables. En fait, selon un rapport récent de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, on estime que le coût économique des catastrophes naturelles dans

les pays caribéens au cours de la période 2000-2014 a dépassé 30,7 milliards de dollars.

En outre, on m'informe qu'au moins 40 % du fardeau de la dette des États des Caraïbes provient de la dette contractée pour faire face aux catastrophes naturelles. Une seule catastrophe naturelle majeure peut grever le budget de l'une de nos petites îles pendant plus d'une décennie en réduisant à néant le produit intérieur brut du pays du jour au lendemain. Les cas récents de la Grenade et de la Dominique illustrent éloquemment cette situation. Pour que le financement du développement durable soit efficace, durable et authentique, il faut qu'existent des partenariats fondés sur le respect mutuel. Les partenaires de développement, en particulier les organisations intergouvernementales et les institutions financières, doivent être davantage à l'écoute des besoins des petits États insulaires en développement. Les interventions doivent donc traduire les aspirations de la population et s'appuyer sur une véritable participation et sur une prise en main locale.

La traditionnelle relation Nord-Sud doit être refondue afin d'épouser les modes de la collaboration et de la coopération, plutôt que ceux de la prescription et du diktat. Cette nouvelle conception doit être étayée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. C'est pourquoi nous encourageons les pays du Sud qui en ont les moyens à appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, à mettre en place les infrastructures publiques essentielles, à fournir des fonds et à prendre part à l'innovation et au renforcement des capacités scientifiques et technologiques.

La République populaire de Chine, par exemple, est devenue un chef de file de la coopération Sud-Sud. Les pays du Sud ont tiré profit du rôle joué par la Chine dans le développement économique et social grâce à la coopération bilatérale. Nous saluons la République populaire de Chine pour le rôle qu'elle a joué dans la création de la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, en créant ainsi un cadre multilatéral de coopération Sud-Sud qui ajoute à l'excellence de sa coopération bilatérale. Notre coopération avec la République populaire de Chine a engendré des améliorations majeures aux secteurs de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé, du sport, de la sécurité nationale et de l'agriculture dans notre pays. Nous remercions la Chine de sa contribution en faveur du peuple dominiquais.

La coopération Sud-Sud a, dans certains cas, permis de créer un espace économique dans lequel nos pays peuvent mettre en œuvre des programmes infrastructurels et sociaux dans l'intérêt de nos peuples. J'en veux pour preuve le programme PetroCaribe, en vertu duquel la République bolivarienne du Venezuela fournit aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes un approvisionnement fiable en pétrole et en produits pétroliers à des conditions favorables. Cet esprit de solidarité est un brillant exemple de la coopération Sud-Sud. L'exemple donné par le Venezuela a également conduit à la création de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, qui a financé et continue de financer des programmes de développement dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures, de l'éducation et de la santé, à la Dominique et dans les autres États membres, en particulier dans les Caraïbes.

De même, la République de Cuba a joué un rôle prépondérant dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Cuba a fourni un appui considérable aux pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, et même jusqu'en Afrique, grâce à l'abondance de ses ressources humaines, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Dans le même temps, Cuba a contribué au renforcement des capacités et au transfert de technologies dans des domaines essentiels.

Nous applaudissons aux mesures prises par le Président Barack Obama pour normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis. La radiation de Cuba de la liste des pays qui financent le terrorisme, établie par les États-Unis, vient à l'appui de l'appel que n'ont cessé de lancer la Dominique, la Communauté des Caraïbes et la majorité des États Membres de l'ONU depuis près de deux décennies. Ces mesures sont sans nul doute un pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers la pleine intégration de Cuba aux systèmes économique, financier et commercial internationaux. Nous en appelons au pouvoir législatif aux États-Unis afin qu'il autorise le Président Obama à achever ce processus en levant toutes les sanctions imposées à Cuba.

Il y a près de 70 ans, le 24 octobre 1945, l'ONU a vu le jour avec la ratification par 29 pays de la Charte des Nations Unies. Les deux grandes guerres qui s'étaient succédé en peu de temps avaient eu des effets dévastateurs pour le monde entier et fait des millions de morts. Le monde s'était juré « plus jamais ça ». Le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était il y a 70 ans. On compte bien plus d'États Membres et l'équilibre des forces s'est légèrement déplacé, le Sud

jouant un rôle plus important. Le développement humain est sans précédent, permettant de sortir de plus en plus de personnes de la pauvreté, et pourtant, il reste encore tellement à faire. Nous avons mis notre planète en péril face au risque existentiel des changements climatiques. La montée du terrorisme et de la radicalisation à travers le monde, particulièrement en Iraq et en Syrie, est une atteinte à la paix et à la sécurité de tous, partout dans le monde.

C'est pourquoi nous devons prendre la résolution de renforcer le rôle de l'ONU en vue de régler les problèmes transnationaux qui touchent l'ensemble de l'humanité et de notre planète. Cela passe par un changement des méthodes de travail de l'Assemblée générale et par un Conseil de sécurité plus représentatif afin de traduire les réalités actuelles. Nous ne devons cesser de plaider en faveur de la protection de notre planète. Nous devons écouter et nous devons entendre les cris de ceux qui souffrent de par le monde. Nous devons concevoir et adopter des politiques prenant en compte les besoins pressants des plus vulnérables d'entre nous. Et par-dessus tout, nous devons continuer de travailler en vue de trouver une solution aux problèmes menaçant la paix et la stabilité de nos pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives, S. E. M^me^ Dunya Maumoon.

M^me^ Maumoon (Maldives) (*parle en anglais*) : C'est sur les deux mots « Nous, peuples » que s'ouvre la Charte des Nations Unies. Ce choix montre clairement à quel point la vie humaine se trouve au cœur de la Charte. Et elle doit rester le principe de base qui guide nos travaux.

Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies, 70 années depuis la création de l'ONU. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour que nous nous posions la question de savoir si nous avons bien été au service de ce « Nous, peuples des Nations Unies ». La réponse à cette question est probablement « oui ». Je dis cela parce que plusieurs générations successives ont été préservées du fléau de la guerre entre États. Pourtant, nous demeurons incapables de venir à bout des conflits intra-étatiques. Nous réaffirmons par principe notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, et pourtant, l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, petites et grandes, est ignorée. L'état de droit et les valeurs de bonne gouvernance sont préconisés pour certains, mais ignorés pour d'autres. Nous avons promis de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie et, oui, l'extrême pauvreté a reculé de façon notable; jamais autant d'enfants n'ont été scolarisés. Et pourtant, le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit, et l'ignorance et l'intolérance sont partout. La Charte n'a pas su voir dans l'environnement une question d'importance, et, chaque jour, nous ne savons pas le respecter.

Malgré tout cela, l'ONU représente le meilleur espoir de l'humanité. Et elle doit conserver sa pertinence. Si nous voulons que l'ONU gagne en résilience, qu'elle soit en mesure de relever les nouveaux défis qui se dressent à notre époque, qu'elle redonne espoir aux multitude condamnées à périr dans des situations tragiques, qu'elle inspire courage face à l'adversité et qu'elle protège les droits des nations quelle qu'en soit la taille, alors l'ONU doit être réformée.

La semaine dernière, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui tourne autour du constat que le développement doit se faire sur un mode intégral, que la pauvreté est un problème multidimensionnel et que ce qui compte, c'est l'être humain, dont les droits doivent être protégés et défendus. Pourtant, à l'ONU, nous restons pris au piège de nos cloisonnements, retranchés derrière l'alibi des mandats. Qu'est-ce qui explique que la seule question dont le Conseil de sécurité puisse débattre, ce sont les fusils et les bombes, que le Conseil économique et social ne peut pas parler de la guerre et de la paix, que le développement et la guerre ne peuvent être envisagés sous l'angle des droits de l'homme, que les questions spécifiques doivent être confinées à un organe spécifique?

Nous pensons que tous les problèmes peuvent et doivent être étudiés sous tous les angles. C'est le seul moyen de répondre aux crises de manière durable. Dans le monde réel, les vrais problèmes comme les vraies solutions ne s'inscrivent jamais parfaitement dans des cases toutes faites. Une nouvelle manière d'aborder les problématiques mondiales de notre temps s'impose. Par conséquent, commençons par organiser nos travaux différemment. Un important moyen, pour ce faire, consiste à redéfinir la notion de sécurité pour y intégrer toutes les questions qui menacent toute l'humanité, y compris les changements climatiques. Pour nous, aux Maldives, les changements climatiques constituent une menace à notre sécurité; ils détériorent notre économie, nous privent de nos droits, de nos terres, de notre

mode de vie et ils menacent l'existence même de notre nation. Lorsque nous voyons de jeunes enfants jouer sur la plage tandis que les vagues viennent leur lécher les pieds, le pêcheur mesurer la mer du regard pour les prises qu'il y fera ce jour et lorsque nous sentons la fraîcheur de la brise marine nous caresser la peau, il semble inconcevable que ces mêmes eaux puissent un jour nous servir de tombeau.

Les Maldives sont prêtes à agir. Nous avons toujours été en première ligne. Avec d'autres petits États insulaires en développement, nous avons pris des mesures urgentes pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en deçà de 1,5° C. Nous réduisons nos émissions. Nous œuvrons de bonne foi dans le sens d'un accord juridiquement contraignant à Paris cette année. Si nous pouvons agir, nous, les plus petits, pourquoi les plus grands ne le peuvent-ils pas?

La santé des océans est une autre question qui exige notre attention. Les océans sont intimement liés à notre vie et nos moyens de subsistance. Les océans et leur richesse sont les moteurs de notre économie, la source de notre alimentation et l'épine dorsale de notre patrimoine et de nos traditions. Si nous ne préservons pas la richesse des océans, nous ne parviendrons à rien. C'est pourquoi les Maldives ont prohibé le braconnage des tortues marines au début des années 80, proclamé une réserve de biosphère en 2012 et transformé tout leur espace en sanctuaire pour requins. Nous avons conscience de la valeur de nos océans et de tous les trésors qu'ils recèlent. Nos océans contiennent certains des habitats marins les plus précieux au monde, et pourtant, l'exploitation illicite des ressources naturelles, la piraterie maritime et d'autres activités criminelles menacent et compromettent la paix et la sécurité de nos pays.

Renforcer la résilience de notre population doit rester l'objet de tous nos efforts, chez nous et ailleurs. C'est pourquoi le Gouvernement du Président Abdulla Yameen Abdul Gayoom a mis en place un programme national de développement fondé sur l'autonomisation, en particulier des jeunes, des enfants et des femmes. Nous pensons qu'investir dans l'être humain est le meilleur moyen de promouvoir les droits de l'homme, de garantir aux générations futures un meilleur avenir et de veiller à ce que les acquis démocratiques que nous avons obtenus soient consolidés et encore développés. Les Maldives sont une nation régie par l'état de droit. Notre solide attachement au respect de l'état de droit ne saurait se démentir, quel que puisse être le statut social des personnes et ce, même dans les cas où cela peut être particulièrement peu commode. Je tiens à assurer les États Membres que nous n'échouerons pas à cet égard.

L'ONU est née des cendres de la guerre et de la destruction, alors que des nuées de réfugiés traversaient les mers et les frontières, après avoir tout quitté pour tenter de se mettre en sûreté et en sécurité, et de sauver leur propre vie et celle de leurs enfants. Nous avons fini par traverser ces périodes et édifier un monde meilleur, plus intégré, plus tolérant. La peur de l'autre n'a pas eu raison de l'humanité. Aujourd'hui, alors que réapparaissent les mêmes images de filles et de garçons, de femmes et d'hommes cherchant à échapper à la guerre et à une mort certaine, j'exhorte instamment chacun à faire preuve de compassion. Pour prendre un bon départ, utilisons le bon terme : c'est d'une crise de réfugiés, et non de migrants, qu'il s'agit. Ces réfugiés fuient une violence insensée, la barbarie perpétrée par des groupes terroristes au nom de l'islam. Les Maldives condamnent les actes de ces groupes, qui non seulement ne sont pas musulmans mais sont antimusulmans. Ils apportent de l'eau au moulin de l'islamophobie dans le monde entier. La communauté internationale ne doit pas laisser ces groupes redéfinir notre belle religion de paix, de tolérance et de compassion.

Nous pensions l'apartheid démantelé, pourtant Israël pratique des politiques d'apartheid dans la Palestine occupée et le monde reste indifférent. Il y a trois jours, nous avons vu hisser le drapeau palestinien, ici même, à l'ONU. C'était bien sûr une mesure historique, mais l'accession de la Palestine au statut de membre à part entière de l'Organisation, cela, certes, serait beaucoup plus signifiant. Un règlement permanent impliquerait le retrait complet d'Israël et la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières d'avant 1967.

Les petits États insulaires en développement du monde sont différents des grands États. Nous sommes confrontés à différents types de problématiques, qui exigent des réponses très différentes. C'est un fait que tout le monde reconnaît désormais. Toutefois, l'architecture internationale, notamment le système des Nations Unies, n'est pas conçue pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des petits États. Cela doit changer, et ces changements doivent être apportés maintenant. Nous ne voulons pas, nous, petits États, être définis uniquement par nos facteurs de vulnérabilité. Nous sommes prêts à faire partie de la solution. Au Samoa l'an dernier, les petits États insulaires en

développement ont appelé à nouer des partenariats, dans lesquels ils voient la voie à suivre. Seuls, nous sommes peut-être faibles, mais unis, nous pourrons déplacer des montagnes.

Aux Maldives, nous avons toujours considéré que nous pouvions faire tout ce que nous décidions de faire, tant que nous demeurions sincères dans nos intentions et inébranlables dans notre détermination. L'ONU n'a d'ailleurs jamais manqué d'être pour nous une source d'inspiration dans cette résolution. C'est pourquoi les Maldives ont rejoint l'ONU moins de deux mois après avoir obtenu leur indépendance. Et, il y a quelques jours à peine, nous avons commémoré le cinquantième anniversaire de notre adhésion. L'ONU nous a été d'un grand service, et nous sommes déterminés à amplifier et à renforcer encore ce précieux partenariat. Bien qu'à court de fonds, nous ne sommes pas à court de bonnes idées. Notre ancien Président, M. Maumoon Abdul Gayoom, a été le premier, à cette tribune, à aborder la question de l'élévation du niveau de la mer. Nous avons été les premiers à évoquer la notion de « sécurité des petits États » à l'Organisation des Nations Unies, et les premiers à plaider ici-même, à l'Assemblée, pour relier la question des droits de l'homme à celle des changements climatiques. Et nous continuons sans relâche à étudier ces questions, non seulement parce que cela est utile aux Maldives, mais aussi parce que cela est utile à l'humanité.

Il y a 50 ans, lorsque nous avons demandé à être admis à l'ONU, certains mettaient en doute notre capacité de survivre et en cause notre aptitude à apporter une contribution. Cela fait maintenant 50 ans que nous sommes Membre de l'ONU, et je voudrais dire à ceux qui doutaient de nous que nous ne sommes pas seulement désireux d'y contribuer, nous en sommes également capables. Nous ne sommes pas seulement viables, nous sommes également utiles. Et, en tant que Maldiviens, nous sommes fiers de ce que nous avons accompli.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname,S. E. M^me^ Niermala Badrising.

M^me^ Badrising (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom du Président, M. Desiré Delano Bouterse, et du Gouvernement et du peuple surinamais, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, qui marque un anniversaire d'importance historique pour cette instance mondiale des nations. Nous vous assurons de notre plein appui dans l'accomplissement de vos fonctions. Nous voudrions également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, pour sa direction avisée et la détermination avec laquelle il a contribué à l'élaboration du nouveau programme mondial, et nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures. Nous tenons, par ailleurs, à rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour les efforts considérables qu'il a déployés pour guider l'Organisation en ces temps difficiles pour la paix, la prospérité et la sécurité internationales.

À sa création il y a 70 ans, l'Organisation des Nations Unies s'était déclarée résolue à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer de nouveau sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice mondiale et à favoriser le progrès social. Les sept décennies qui ont suivi ont assurément permis de réaliser beaucoup de choses. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec ses États Membres, institutions spécialisées et autres parties prenantes concernées, y compris la société civile, a facilité et assuré l'accès à l'éducation des garçons et des filles dans le monde entier, apporté une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, aidé des sociétés à restaurer la démocratie, soutenu les défenseurs des droits de l'homme, permis aux groupes marginalisés de faire entendre leur voix, en particulier les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapés, et joué un rôle crucial dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Toutefois, en dépit de ces progrès, il reste encore des défis, tels que les conflits armés, la montée de l'intégrisme, le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les préoccupations mondiales en matière de santé, telles que le VIH/sida et les maladies non transmissibles, ainsi que les effets dévastateurs des changements climatiques et des catastrophes naturelles. C'est pourquoi mon gouvernement se félicite des thèmes opportuns et mobilisateurs qui ont été retenus pour le présent débat général et pour la session dans son ensemble, à savoir « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme » et « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement ». Dans ce contexte, il était tout à fait approprié que nous adoptions le nouveau Programme de développement

durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). En conséquence, c'est dans cet esprit que nous, la communauté internationale, devons réaffirmer notre attachement aux idéaux de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement durable.

La lutte contre les changements climatiques est une des priorités nationales de mon gouvernement. Mercredi dernier, le Président de la République a réaffirmé l'importance qu'elle revêt pour le développement et l'avenir de notre pays dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement à l'occasion de la présentation du budget annuel et de la déclaration de politique générale du Gouvernement pour la période 2015-2020. Bien que le Suriname soit le plus petit pays d'Amérique du Sud, nous abritons environ 8 % des forêts vierges tropicales du monde. Avec près de 94 % du territoire national couvert par la forêt pluviale, nous pouvons fièrement annoncer à l'Assemblée que nous sommes la nation la plus verte de la Terre. Environ 12 % de notre surface terrestre totale, dont la Réserve naturelle du Suriname central, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, a été désignée comme zone naturelle protégée. Dans nos rivières coulent 10 et 15 % des ressources mondiales d'eau douce. Nous pouvons être considérés comme quasiment unique en notre genre, puisque nous sommes l'un des rares pays du monde avec un effet négatif sur les émissions de dioxyde de carbone.

En dépit de ces merveilleux bienfaits naturels, mon pays continue de subir les effets des changements climatiques. Le Suriname a 239 kilomètres de littoral à faible altitude et est cité comme l'une des sept pays du monde les plus vulnérables aux effets de l'élévation du niveau des mers. Mon gouvernement attend avec impatience la conclusion d'un nouvel accord mondial sur les changements climatiques, à Paris, à la fin de cette année. Cet accord devra également prévoir des mesures spécifiques visant à remplir les engagements qui ont été pris en matière d'atténuation et d'adaptation. Il sera nécessaire de faire de la mise à disposition de ressources financières une priorité, en particulier en faveur des petits États insulaires en développement et les pays ayant des zones côtières de faible élévation, si nous voulons mettre efficacement en œuvre les mesures nécessaires. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite de la mise en œuvre du Fonds vert pour le climat, notamment en ce qui concerne les efforts visant à créer un cadre logique pour le financement de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, le REDD-plus. Dans le cadre de sa contribution prévue déterminée au niveau national, la République du Suriname présentera un nouveau plan d'action climat à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les Amériques sont attachées à la paix et à la sécurité en tant que conditions préalables au développement durable. La proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix illustre notre recours à une démarche diversifiée en vue d'assurer le développement à long terme de notre continent et de nos peuples. Mon gouvernement souligne l'importance cruciale que revêtent le dialogue et la diplomatie en tant que facteurs essentiels de la démocratie, de la paix, de la stabilité et de la sécurité. C'est pourquoi il appuie le règlement pacifique et négocié des différends de divers types, y compris les différends frontaliers.

Mon gouvernement se réjouit des mesures positives qui ont été prises pour la normalisation des relations bilatérales entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique. Le Suriname a une amitié de longue date avec le peuple cubain, et nous sommes d'avis que le processus actuel d'amélioration des relations permettra de renforcer la paix, la stabilité, l'unité et le développement des Amériques. Nous convenons avec la communauté internationale que la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba doit être une priorité.

Il y a plusieurs dizaines d'années, l'Organisation des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'une des pierres angulaires qui a inspiré l'adoption de divers instruments normatifs relatifs aux droits de l'homme aux niveaux international et régional. Mon gouvernement est préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions résultant de la violence et des conflits armés en cours. Nous sommes également préoccupés par l'actuelle crise humanitaire causée par le nombre considérable de réfugiés fuyant le Moyen-Orient et l'Afrique.

Les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en particulier celle du renforcement de la participation politique des femmes à tous les niveaux, continuent de présenter un intérêt particulier pour la communauté internationale. Mon gouvernement se félicite des engagements pris dans ce sens par les chefs d'État et de gouvernement à la réunion des dirigeants mondiaux, tenue ici à New York la semaine dernière. Nous devons absolument prendre les mesures nécessaires pour prévenir la discrimination sous toutes ses formes et à tous les niveaux, notamment

en mettant en place les cadres législatifs et administratifs pertinents.

En dépit des nombreux progrès réalisés ces sept dernières décennies en vue de la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international, le niveau de développement socioéconomique et les inégalités sociales actuelles dans certaines régions demeurent préoccupants. Mon gouvernement estime qu'il est essentiel de mettre en œuvre des politiques de développement économique centrées sur l'être humain en vue d'assurer la réalisation des objectifs sociaux de développement, dans l'intérêt de nos peuples et de nos pays. Mon gouvernement souligne qu'il faut créer d'urgence un environnement international porteur, notamment en termes d'accès au financement du développement, afin de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et de créer des perspectives économiques permettant à tous les peuples et à tous les pays de prospérer.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut jouer un rôle essentiel dans la promotion progressive du développement durable et de l'égalité. Au niveau national, mon gouvernement a adopté une stratégie intégrée pour le développement durable, qui insiste sur le fait que l'être humain doit être au cœur de nos efforts de développement.

Enfin, à 70 ans, l'ONU est stratégiquement bien placée pour devenir une institution mondiale plus efficace et plus efficiente, dotée de ressources suffisantes et adaptée à sa mission, afin de relever les défis qui l'attendent. Nous, les peuples du monde, devons œuvrer à la réalisation des espoirs et des aspirations renouvelés de l'Organisation. Le Suriname est prêt à jouer son rôle en vue du renforcement du multilatéralisme, en partenariat avec d'autres États et la société civile, pour protéger et préserver la planète et pour donner à tous les individus la chance, sur un pied d'égalité, de développer leur plein potentiel afin de connaître une vie meilleure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Sous-Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. M. Daniel Jean.

M. Jean (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Gouvernement canadien, en cette année où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

Le Canada, en sa qualité de membre fondateur de l'ONU, a joué un rôle constructif dans l'élaboration de la Charte des Nations Unies et dans la création de l'Organisation avant, pendant et après la Conférence de San Francisco en 1945. Il est indéniable qu'au cours des sept dernières décennies, par l'entremise de l'Assemblée générale, d'autres organes de l'ONU et de nombreux organismes, fonds et programmes associés à l'ONU, celle-ci a souvent contribué à améliorer les conditions de vie et les perspectives d'avenir des peuples de la planète, même si les États Membres et l'ONU elle-même ont eu du mal à réaliser ses aspirations les plus fondamentales. Durant tout ce temps, le Canada et les Canadiens ont été des partisans indéfectibles de l'ONU et ont participé activement à ses activités afin de parvenir aux résultats escomptés, dans l'intérêt de notre avenir commun.

L'un des domaines dans lesquels l'ONU a joué un rôle de chef de file à ses débuts, et où elle continue de tracer la voie à suivre, est celui du développement international, qui revêt la plus haute importance. Le Canada est fier d'appuyer, en paroles et en actes, les engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Il convient de saluer l'Organisation et la communauté internationale qu'elle représente pour l'objectif qu'elles se sont fixées d'éliminer la pauvreté à l'échelle mondiale. C'est un objectif qui exigera de nouvelles démarches et de nouveaux partenariats novateurs. Il nous faudra également promouvoir les libertés fondamentales, l'état de droit et une gouvernance responsable dans les régions du monde où les éléments constitutifs du développement durable sont faibles ou absents.

Le Canada se réjouit à la perspective de coopérer avec d'autres pour maintenir l'élan déjà imprimé par les objectifs du Millénaire pour le développement et pour aller de l'avant avec une détermination renouvelée. Le Gouvernement canadien a fait de la santé maternelle, néonatale et infantile une priorité en matière de développement, et nous nous sommes engagés à y consacrer 3,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Certes, des progrès ont été accomplis dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Canada salue l'inclusion de la santé maternelle, néonatale et infantile dans le Programme 2030 afin de donner suite aux engagements pris lors du Sommet « Sauvons chaque femme, chaque enfant » tenu à Toronto en 2014, dans le cadre de l'Initiative de Muskoka : Santé des mères, des nouveau-nés et des enfants de moins de cinq ans, lancée par le Groupe des Huit en 2010, et dans le cadre de la Stratégie mondiale renouvelée pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

Alors que la communauté internationale s'engage à mettre en œuvre le Programme 2030, l'une des questions les plus importantes que nous devons résoudre concerne le financement des objectifs de développement durable. Même si l'aide publique au développement continuera à jouer un rôle important, les niveaux actuels de cette aide et les projections pour l'avenir sont bien en deçà des milliers de milliards de dollars qui sont nécessaires pour réaliser ces objectifs. Nous devons trouver de nouveaux moyens d'utiliser conjointement les fonds provenant des donateurs, des fondations, du secteur privé et d'autres sources pour combler ce déficit. Le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants est un excellent modèle de la façon dont le secteur privé peut collaborer avec les gouvernements afin de mettre à disposition des financements durables en faveur des initiatives liées à la santé maternelle, néonatale et infantile. Les investissements supplémentaires provenant de ce Mécanisme mondial de financement et d'autres mécanismes de financement novateurs permettront d'augmenter les financements disponibles, afin de passer des milliards de dollars actuellement alloués au financement du développement aux milliers de milliards nécessaires, si nous voulons réaliser le programme de développement pour l'après-2015. Le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan en contribuant à la mise en place de tels mécanismes pour garantir des financements durables et tirer parti de l'expertise et des ressources du secteur privé, afin d'atteindre les résultats escomptés en matière de développement.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'aide humanitaire est d'autant plus importante que les progrès du développement peuvent être anéantis du jour au lendemain par des catastrophes naturelles, la violence politique, des conflits internationaux ou des crises liées à une insécurité alimentaire aiguë ou à la propagation de maladies. En prévision du tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, en mai prochain, nous devons tous nous employer à rehausser la détermination des pays à respecter le droit international humanitaire, à protéger les civils et à renforcer la résilience face à des crises éventuelles, notamment en veillant à ce que les gouvernements nationaux soient équipés pour faire face à ces crises.

Lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de l'humanité, le Canada s'efforce toujours d'agir avec générosité, rapidité et efficacité afin de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de préserver la dignité des personnes les plus touchées. En 2014, le Canada a augmenté de 32 % sa contribution financière à l'aide humanitaire pour répondre à des besoins sans cesse croissants dans le monde, notamment pour des pays en crise comme l'Iraq, la Syrie, les Philippines, l'Ukraine, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Yémen. De même, le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'action rapide et efficace de la communauté internationale face à l'épidémie d'Ebola dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest.

Comme il l'a fait à de maintes reprises par le passé, le Canada a la capacité et la volonté d'aider à faire face à la crise des réfugiés et des migrants qui touche actuellement l'Europe. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale a été confrontée à de nombreuses situations ayant entraîné le déplacement volontaire et involontaire de personnes. Dans certains cas, comme celui des personnes tentant d'échapper à la crise en Syrie, le problème est pressant, dans d'autres, il s'inscrit dans la durée. Nous collaborerons avec nos partenaires pour surmonter ces difficultés, y compris en accélérant le processus de réinstallation de Syriens et d'Iraquiens dans notre propre pays cette année.

Nous savons que les Canadiens appuieront ces efforts avec le même esprit de générosité qui a caractérisé l'aide qu'ils ont apportée lorsque d'autres étaient en détresse et touchés par des catastrophes. Toutefois, nous ne devons pas nous arrêter là. Il faut aussi nous attaquer ensemble aux violations des droits de la personne et promouvoir la stabilité, la paix et la prospérité dans des régions en proie à l'instabilité ou à des conflits violents. Les Nations Unies, ancrées dans le respect des droits fondamentaux et des libertés, de la démocratie et de la primauté du droit, ont été conçues précisément dans cet objectif.

Sans l'engagement résolu et collectif de tous les États Membres en faveur de ces principes, les mots édifiants du préambule de la Charte des Nations Unies sont tout simplement devenus des paroles creuses ou dénuées de sens.

Pour reprendre les paroles du Premier Ministre du Canada :

> « Là où la misère humaine est grande, où la pauvreté tenace règne, où le refus de la justice est systématique, il ne saurait y avoir de véritable paix, mais seulement le germe de futurs conflits. » (*A*/69/P*V.11, p.13*)

Le Canada continue de soutenir le vaste éventail d'initiatives et de mesures mises en œuvre par l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité, y compris les tout derniers efforts visant à lutter contre le terrorisme et à identifier de nouveaux moyens de combattre l'extrémisme violent.

Ce sont d'innocents civils qui souffrent le plus des conflits internes et internationaux, comme aujourd'hui en Iraq et en Syrie, où l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes sèment la destruction. Nous sommes préoccupés par la résurgence des Taliban dans le nord de l'Afghanistan, par le degré d'ambition de Daech et par leurs réseaux en expansion en Asie du Sud, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Sahel, ainsi que par leurs filiales telles que Boko Haram. La communauté internationale doit continuer à prendre des mesures significatives pour lutter ensemble contre le terrorisme. Face à cette situation, l'action du Canada englobe non seulement son rôle dans la coalition militaire qui lutte contre la menace immédiate que représente Daech, mais aussi ses efforts visant à fournir une aide humanitaire. Le Canada appuiera les minorités ethniques et religieuses, dont l'existence même est menacée.

Nous nous engageons à attirer l'attention de tous sur les conséquences de la violence sexuelle et d'autres abus barbares perpétrés par l'EIIL à l'encontre des femmes et des filles. En juillet dernier, nous avons accueilli la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^me^ Zainab Bangura, qui a rendu compte des conclusions graphiques et détaillées de sa mission d'évaluation au Moyen-Orient aux membres de la coalition de lutte contre l'État islamique, réunis dans la ville de Québec. À cette même réunion, le Canada a annoncé une contribution financière supplémentaire au profit des survivants des abus de Daech et à l'appui du travail essentiel de M^me^ Bangura.

Depuis longtemps, le Canada est déterminé à œuvrer en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles et à un plus grand respect de leurs droits en situation de conflit. C'est pourquoi nous appuyons l'examen de haut niveau de la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, comme nous le faisons depuis ces 15 dernières années, c'est-à-dire depuis l'adoption de la première résolution sur cette question, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Canada joue aussi un rôle de premier plan dans la campagne mondiale visant à éliminer le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, une pratique répandue et néfaste qui menace la vie et l'avenir de jeunes filles dans le monde entier, avec des conséquences dévastatrices non seulement pour elles, mais également pour l'ensemble de leur communauté.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Notre système international fondé sur des règles doit être préservé. Les garanties internationales perdent leur sens si les règles sont violées de façon flagrante. Nous devons lutter contre de graves menaces à la sécurité et aux droits de l'homme, notamment en Iraq et en Syrie, et contre les violations qui font suite aux actes d'agression, notamment l'invasion russe en Ukraine, l'annexion illégale de la Crimée et l'ingérence continue dans l'est de l'Ukraine. Cette tribune ne doit pas être utilisée par les dirigeants pour détourner les principes sur lesquels l'Organisation a été fondée. Elle doit être utilisée pour réagir face à ces menaces mondiales et les combattre.

Deux pays qui continuent de violer les normes internationales dans ce domaine et dont les Gouvernements oppressent leur population et menacent leurs voisins, ainsi que la paix mondiale, sont l'Iran et la Corée du Nord. Le non-respect des normes des décennies durant soulève des questions quant à leurs ambitions et à leurs intentions. Les promesses verbales ou écrites ne sont pas suffisantes. Le respect des engagements pris doit être vérifiable et des pénalités conséquentes prévues en cas de violations répétées. À cet égard, si nous apprécions les efforts déployés par les P5+1, la véritable mise à l'épreuve du Plan d'action global commun concernant l'Iran, ou de tout autre accord similaire, repose sur sa mise en œuvre concrète et une vérification indépendante. La portée des actes dépasse celle des paroles. À cette fin, il est vital d'appuyer, de maintenir et, le cas échéant, de renforcer les capacités de suivi des organismes compétents – notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique – et de veiller à ce que des mesures vérifiables viennent confirmer des paroles conciliantes. Ce qui est en jeu à cet égard n'est rien de moins que la crédibilité de l'ONU.

Comme toute organisation, il est capital que l'ONU réexamine la manière dont elle œuvre à la réalisation de ses objectifs à la lumière des changements profonds survenus depuis sa création. Le Canada appuie pleinement l'examen de haut niveau des opérations de paix. Nous ne pouvons pas toujours nous appuyer sur les instruments du passé pour affronter les crises actuelles.

La liberté, la paix et la stabilité ouvrent la voie à une prospérité durable. Comme nous le savons tous, la voie qui mène à un développement durable réel exige d'agir à plusieurs niveaux en collaboration avec de nombreux partenaires. La croissance dirigée par le secteur privé est un élément clef pour la réalisation de cet objectif et la réduction de la pauvreté. Le commerce et l'investissement sont au cœur de cet effort. C'est pourquoi le Canada est très favorable à un système commercial libre et ouvert qui favorise la croissance et contribue au développement et à la réduction de la pauvreté dans toutes les régions du monde.

Il est probable qu'aucun problème ne nous rappelle que nous faisons tous partie du même monde autant que la menace à notre bien-être collectif que posent les changements climatiques, qui posent un problème mondial auquel il faut apporter des solutions mondiales. Le Canada prend la question des changements climatiques au sérieux et collabore avec toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de parvenir à un accord sur la lutte contre les changements climatiques après 2020 à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en fin d'année à Paris. Selon le Canada, un accord efficace doit porter à la fois sur l'atténuation et l'adaptation et, plus important encore, il doit comporter un engagement de tous les principaux émetteurs de gaz à effet de serre à mettre en place des mesures d'atténuation. Le 15 mai, le Canada a annoncé son objectif en matière de lutte contre les changements climatiques après 2020 – une réduction à l'échelle de l'économie des émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport à 2005 à l'échéance de 2030. Cet objectif ambitieux est conforme à ceux d'autres grands pays industrialisés et reflète nos circonstances nationales, notamment la position du Canada en tant que leader mondial en matière de production d'électricité propre.

Le Canada reconnaît que le financement est un élément clef du débat et à l'avenir, en collaboration avec ses partenaires, il continuera, comme il l'a fait par le passé, d'appuyer le financement international de la lutte contre les changements climatiques. Le Canada s'est déjà engagé à verser 300 millions de dollars au Fonds vert pour le climat, qui viendront s'ajouter à un investissement préalable d'un montant d'1,2 milliard de dollars effectué au titre du financement de démarrage rapide de la lutte contre les changements climatiques, qui a permis d'appuyer un certain nombre de projets bénéfiques dans plus de 70 pays en développement.

M. Alyemany (Yémen)*, Vice-Président, assume la présidence.*

Depuis le début, le Canada fait partie des plus gros contributeurs financiers de l'ONU, mais aussi des plus fiables. À la lumière de cet appui, il n'est pas surprenant que le Gouvernement canadien et les Canadiens souhaitent que cet argent soit dépensé intelligemment et que l'ONU rende compte de ses dépenses.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, les objectifs généraux de l'ONU depuis sa création sont restés cohérents, à savoir renforcer la prospérité et la sécurité, promouvoir le respect mutuel, l'équité et la bonne conduite internationale, et enfin susciter et maintenir l'espoir de toutes les populations en un avenir meilleur. En collaboration avec nos amis et partenaires de la communauté mondiale, nous nous efforçons de bâtir un monde meilleur et de renforcer l'efficacité de l'ONU afin de réaliser ces objectifs. Nous attendons avec impatience de collaborer avec les autres pays, comme nous le faisons depuis sept décennies, à la réalisation de cet objectif commun.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Daniele Bodini, Chef de la délégation de Saint-Marin.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je félicite le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je souhaite également saluer le travail accompli par S. E. M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je remercie sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des efforts inlassables qu'il déploie à la tête de l'ONU.

Ces efforts sont à l'origine du succès retentissant du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et du présent débat général, ainsi que de la visite historique effectuée par le Saint-Père, le pape François, à l'Assemblée générale (voir A/70/PV.3). En outre, Saint-Marin se félicite de l'attention constante et impartiale que le Secrétaire général accorde à tous les États Membres de l'Organisation.

Après 70 ans, non seulement l'ONU a résisté à l'épreuve du temps, mais elle continue de représenter une lueur d'espoir pour tous nos pays. Je suis convaincu qu'à l'avenir nous aurons encore plus à cœur – et serons

encore mieux inspirés – de renforcer et d'améliorer le rôle que joue cette grande institution. En fait, la première et la dernière ligne de défense pour Saint-Marin, petit État sans armée avec un territoire réduit et des ressources limitées, ce sont les Nations Unies.

Même les pays les plus puissants et les plus importants ne peuvent à eux seuls faire face à la complexité et à la multitude des problèmes d'aujourd'hui. Ils ont, eux, aussi, besoin des Nations Unies. Avec l'aide du système des Nations Unies, nous, les États Membres, avons au fil des ans jeté les fondements de la paix en prévenant et réglant de nombreux différends. Nous avons pu sortir des millions de personnes de la pauvreté extrême et avons accompli des progrès importants dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la justice et du droit international.

Malheureusement, malgré tous nos efforts et succès, la communauté internationale continue d'être confrontée aux mêmes problèmes : guerres, pauvreté, inégalités, discrimination et violence à l'égard des femmes et des enfants. En outre, nous sommes confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis mondiaux, comme les changements climatiques, les crises financière et économique, un chômage tenace, la migration internationale et le terrorisme. Ces nouvelles menaces sont interdépendantes, et nous devons œuvrer de concert avec les Nations Unies pour les contrer et les vaincre.

Partout dans le monde, nos populations comptent sur le rôle de chef de file de l'ONU. Voilà pourquoi la réforme de l'ONU est fondamentale et doit rester au centre de notre action collective durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous devons rendre l'Organisation plus efficace, tout en préservant son intégrité et en renforçant son statut.

Nous voyons tous les jours une migration tragique d'Afrique et d'Asie vers l'Europe. Ces personnes désespérées ont quitté leurs pays et laissé leurs familles derrière, fuyant les conflits, la violence et les persécutions. Des milliers d'entre elles ont péri en mer Méditerranée. Nous nous réjouissons qu'une manifestation parallèle de haut niveau ait été organisée au Siège sur le renforcement de la coopération en matière de migration et de déplacement des réfugiés, en vue du nouveau programme de développement.

Saint-Marin ne peut garder le silence sur ce qui se passe en Iraq et en Syrie, où un nettoyage ethnique et religieux inhumain est mené avec une férocité sans pareille. Nous espérons que sous la conduite éclairée de M. Stafan de Mistura une solution diplomatique sera trouvée dans un avenir proche.

Saint-Marin estime que l'une des tâches les plus importantes à laquelle nous devons nous atteler, c'est l'élimination totale des armes nucléaires, dont des milliers sont prêtes à être employées à tout moment. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre plus longtemps.

Saint-Marin est profondément convaincu qu'il faut revitaliser et autonomiser plus avant l'Assemblée générale, forum où des solutions aux problèmes d'aujourd'hui peuvent être trouvées et où un consensus sur les questions d'intérêt commun peut être dégagé.

Nous félicitons le Conseil de sécurité pour tout le travail délicat et difficile qu'il a effectué au fil des ans en faveur de la paix et de la sécurité. Cependant, l'heure de la réforme a sonné. Nous pensons que la réforme du Conseil de sécurité doit inclure un élargissement de la catégorie des membres non permanents et une répartition géographique plus équilibrée. Nous sommes convaincus que pour qu'elle soit légitime, cette réforme doit être menée avec le plus large consensus possible.

Nous nous félicitons de l'adoption, il y a quelques jours, d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015 sous la forme du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Il représente une occasion exceptionnelle de façonner un avenir meilleur pour nos citoyens. Les principaux objectifs du Programme sont ambitieux; ils guideront l'action que nous menons pour éliminer la pauvreté, autonomiser les personnes, sauvegarder la dignité humaine, partager la prospérité, créer des emplois décents pour tous et assurer la protection de notre planète. Il importe que chaque pays, après avoir adopté son programme national, assume ses responsabilités vis-à-vis de ses citoyens et de la communauté internationale en s'efforçant de mettre en œuvre le nouveau Programme. Saint-Marin se félicite que ce soit le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Conseil économique et social qui seront chargés d'évaluer le suivi de la mise en œuvre. Toutefois, il est indispensable qu'un mécanisme global et efficace d'examen et de responsabilisation soit créé.

La République de Saint-Marin a toujours attaché une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés. Aujourd'hui, les

femmes sont encore victimes de discrimination et de violence dans de nombreuses régions de la planète, y compris dans les pays les plus développés. La traite des femmes est un problème qui est encore loin d'avoir été réglé. Les femmes qui vivent dans des situations de conflit et d'après-conflit sont souvent victimes de violence sexuelle, de tortures et d'exécutions sommaires. Les enfants, groupe le plus vulnérable, sont aussi victimes de violence, d'abus et d'exploitation. Beaucoup d'enfants dans le monde n'ont toujours pas accès aux services de base, aux soins de santé et à l'éducation. Nous avons l'obligation de protéger et d'aider nos enfants. En outre, la communauté internationale doit œuvrer à la pleine inclusion et participation des personnes âgées et des handicapés à la vie économique, sociale et culturelle de nos communautés.

Pour finir, je tiens à dire que la liberté et la paix ont toujours représenté l'essentiel des valeurs de la République de Saint-Marin au cours de son histoire multiséculaire. Saint-Marin est un petit pays, mais fermement déterminé à mettre en œuvre les valeurs universelles des Nations Unies et les principes énoncés dans leur Charte. Nous sommes honorés de contribuer à la communauté des nations.

Le Président par intérim (*parle en arabe*); Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Guatemala, S. E. M. Carlos Raúrl Morales Moscoso.

M. Morales Moscoso (Guatemala) (*parle en espagnol*) : C'est en tant que représentant du Gouvernement guatémaltèque et du Président de la République, M. Alejandro Maldonado Aguirre, que j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'instance suprême des Nations Unies.

Je salue l'élection de M. Morgens Lykketof au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session dont, grâce à sa vaste expérience et à ses compétences avérées, il a su orienter les travaux.

Je voudrais à l'entame de ma présentation dire la peine et le chagrin du peuple et du Gouvernement guatémaltèques suite à la tragédie survenu le jeudi 1er octobre dans la soirée quand, à cause d'un glissement de terrain, au moins 125 maisons ont été ensevelies provoquant la mort de 33 morts en l'espace de deux heures et la disparition de près de 600 autres citoyens, ainsi qu'un nombre considérable de blessés dans une localité proche de Guatemala City. Le glissement de terrain est le résultat des fortes précipitations qui ont frappé le Guatemala après près de 12 semaines de sécheresse extrême, dont a beaucoup pâti le secteur agricole de mon pays. Nos équipes de secours sont toujours à recherche de survivants. Plus de 616 secouristes participent aux opérations de secours, et les citoyens leurs apportent un précieux et exemplaire concours. Nous remercions tous ceux qui, partout dans le monde, ont exprimé leur solidarité au Guatemala après cette tragédie.

Au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le Vice-Président guatémaltèque est revenu sur les faits remarquables survenus dans notre pays ces derniers mois, qui marquent le début d'une nouvelle ère de notre histoire politique (voir A/70/PV.6). Il a relaté de quelle façon, à partir du mois d'avril, le peuple guatémaltèque est descendu en masse dans la rue pour manifester son rejet total de la corruption et son indignation face à l'épuisement d'un système économique, social et politique qui n'a pas permis de venir à bout de la pauvreté et de la discrimination sous toutes ses formes, et aux graves manquements mis au jour dans notre système de gouvernance. Il importe de souligner la diversité et l'ampleur considérable de ce mouvement civique et, surtout, son caractère pacifique. Il n'y a pas eu un seul acte de violence en quatre mois. Ces manifestations ont d'ailleurs duré 22 semaines, durant lesquelles le civisme collectif a été exemplaire puisqu'il n'y a eu aucun type d'incident, pas d'acte de vandalisme et pas un seul acte d'agression.

Ce vaste mouvement populaire a conduit à la démission et à la mise en examen de la Vice-Présidente, puis à celles du Président de la République et d'autres responsables publics et individus. À cet égard, il est important d'insister sur le rôle joué par l'ONU par l'intermédiaire de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala à l'appui du Ministère public. Suite à cela, et dans le respect de la Constitution, un processus s'est enclenché qui a débouché sur la nomination, le 3 septembre, du Président, M. Alejandro Maldonado Aguirre, et à l'élection, le 16 septembre, du Vice-Président, M. Juan Alfonso Fuentes Soria. Ils doivent maintenant diriger le pays jusqu'au transfert du pouvoir présidentiel prévu le 14 janvier 2016.

Je tiens à souligner que, malgré les grandes difficultés qui se sont dressées, notre législation et les institutions dont nos lois ont porté création se sont avérées en mesure d'apporter les réponses qui s'imposaient. L'ordre constitutionnel demeure inchangé, et aucune loi n'a été enfreinte. Les mécanismes constitutionnels, le

système de justice, le système électoral et les médias sociaux ont tous fonctionné et, de manière plus générale, notre démocratie participative a démontré sa force.

Tous ces facteurs ont eu des répercussions sur les résultats des élections générales du 6 septembre, et sur le taux de participation, le plus élevé jamais atteint depuis le retour de la démocratie, il y a 30 ans. Ces progrès considérables sont ceux de tous les Guatémaltèques, qui exigent des changements profonds et immédiats. Ils nourrissent de grands espoirs et attendent du Gouvernement de transition et du gouvernement qui sera élu à l'issue du deuxième tour de scrutin, le 25 octobre, des résultats concrets et rapides au bénéficice de tous.

Les différentes composantes de la société guatémaltèque demandent que certaines lois soient amendées sans tarder, y compris celles concernant la fonction publique, le processus électoral, les partis politiques, les professions juridiques et les contrats publics. L'aspect le plus important de tout cela est sans doute les effets qu'a eus sur la société la prise de conscience collective que le Guatemala doit tendre à un avenir fondé sur un état de droit réel et solide. Comme nous l'avons dit dans le cadre du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) :

> « Le Guatemala invisible, celui des autochtones et des paysans marginalisés par le système, ne veut pas se satisfaire de la démission des dirigeants : il est descendu dans la rue pour avertir qu'il ne suffit pas d'amender certaines lois et réclamer une réforme de l'État aux fins d'une transformation profonde du système économique, social et politique qui permettra de sortir de la pauvreté, de l'exclusion et du racisme, par l'élaboration d'un véritable concept de solidarité nationale et internationale, élément essentiel de la paix et de la sécurité. » (*A/70/PV.6 pp.4 et 5*)

Il importe donc que l'État guatémaltèque réponde comme il se doit aux demandes de la population afin de consolider la démocratie, sur les bases jetées par cet extraordinaire mouvement, et de parvenir à une société plus pacifique, moins fermée et plus équitable.

Un des autres grands problèmes auxquels l'État guatémaltèque doit faire face consiste à améliorer les conditions de vie de ses citoyens afin de prévenir l'exode d'un si grand nombre de personnes contraintes d'aller chercher mieux ailleurs. La migration devrait être un choix, pas une nécessité. Environ deux millions de Guatémaltèques vivent aujourd'hui en dehors de notre patrie, aux États-Unis d'Amérique pour la plupart d'entre eux. Ce phénomène existe depuis longtemps mais aujourd'hui ce qui préoccupe particulièrement c'est la migration d'un nombre accru de garçons et de filles qui quittent le pays sans être accompagnés, principalement à des fins de regroupement familial. Nos pays doivent tout mettre en œuvre pour que ces enfants restent chez eux plutôt que de risquer leur vie.

Le Guatemala, le Honduras et El Salvador forment le Triangle du Nord de l'Amérique centrale. Avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement et du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, nous avons établi le Plan de l'Alliance pour la prospérité du Triangle du Nord. Ce plan vise à s'attaquer aux causes profondes de la migration et sert de cadre pour offrir des perspectives économiques nouvelles et meilleures; créer les conditions nécessaires à une plus grande sécurité publique; mettre en place un dispositif de protection sociale pour les membres les plus vulnérables de nos sociétés; et renforcer nos institutions démocratiques. Nos trois pays se sont engagés à allouer un budget commun de 2,8 milliards de dollars environ afin de mettre en œuvre le Plan en 2016. La responsabilité est partagée entre les pays d'origine, de transit et de destination. Une réforme migratoire globale est inévitable aux États-Unis d'Amérique car il s'agit d'une question de principe et de respect des droits de l'homme. Nous prenons acte des efforts faits par le Président Barack Obama et je saisis cette occasion pour réitérer l'appel de mon gouvernement pour que le statut de protection temporaire soit accordé aux migrants guatémaltèques se trouvant dans ce pays. L'État guatémaltèque doit pour sa part élargir sans tarder son réseau consulaire, en particulier en Amérique du Nord, afin d'offrir une protection et des services consulaires à ses ressortissants.

Les catastrophes naturelles sont une des principales causes de migration. Cette année, de nouveau, la sécheresse prolongée et les pluies tardives durant la première récolte ont eu des répercussions sur la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables. Actuellement, plus de 120 000 familles sont touchées, ce qui représente plus de 600 000 personnes qui n'ont pas accès à des aliments essentiels. Nous apprécions la coopération dont nous avons bénéficié et appelons à son renforcement, principalement parce qu'à la pauvreté chronique s'ajoutent les catastrophes naturelles, et, en ce moment, les effets de la crise causée par l'homme que les citoyens ont rejetée. Notre grande force tient

néanmoins sans aucun doute à la volonté d'engagement de la population que le Gouvernement de transition doit appuyer et à laquelle il doit apporter des réponses efficaces en dépit d'une grave pénurie de ressources.

Dans le même temps, je tiens à réaffirmer la volonté de l'État d'aider les communautés affectées par la construction du barrage hydroélectrique de Chixoy. Nous sommes déterminés à verser des réparations aux populations touchées et devrions effectuer les premiers paiements dans les semaines à venir dans le cadre d'un processus que nous espérons mener à bonne fin.

Je voudrais aborder maintenant plusieurs sujets relatifs à notre politique étrangère. J'ai tout d'abord le plaisir de signaler que nous avons continué de faire des progrès dans nos relations bilatérales avec les pays voisins. S'agissant du Belize, nous nous sommes engagés à nous présenter devant la Cour internationale de Justice pour parvenir à un règlement définitif de notre différend territorial, insulaire et maritime, comme convenu par les deux pays. Nous espérons que les 13 accords bilatéraux, signés en décembre 2014 ainsi que le protocole à l'accord spécial de 2008, signé en mai, entreront prochainement en vigueur.

Avec le Mexique, nous poursuivons des objectifs solides et importants et maintenons une dynamique sans précédent en matière de coopération. Douze accords ont ainsi été signé récemment, qui portent sur les questions économiques, commerciales, énergétiques et de modernisation des frontières, qui viennent ainsi s'ajouter à notre travail commun face à des problèmes comme la migration et la criminalité organisée. Avec le Honduras, nous avons enregistré des progrès dans le processus d'union douanière, un engagement en suspens depuis de longues années dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Il s'agira de la première union douanière des Amériques.

Le Président assume de nouveau la présidence.

D'autre part, le Guatemala se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, qui constitue une étape importante vers la consolidation de la coopération entre les Amériques. À cet égard, nous voulons croire que l'on mettra fin à l'embargo imposé à Cuba depuis plus de 50 ans.

Nous applaudissons également au rapprochement et de l'amélioration du climat de coopération entre les deux parties séparées par le détroit de Taiwan. Nous voulons croire que cette atmosphère de coopération s'étendra également à l'effort de lutte mondiale contre les changements climatiques.

S'agissant à présent de notre position à l'égard de certains défis auxquels l'ONU est confrontée en ce début de session, je tiens à réaffirmer notre profonde inquiétude face à l'instabilité qui règne actuellement au Moyen-Orient, et en particulier au conflit prolongé en Syrie, dont le coût en vies et en souffrances humaines est déjà immense, comme le démontrent les terribles images de l'exode migratoire actuel.

Je voudrais, dans le même temps, mettre en exergue le rôle central des opérations de maintien de la paix et réaffirmer notre plein appui à leurs principes fondamentaux, qui demeurent pertinents et doivent être préservés. La contribution du Guatemala à ces missions témoigne de notre ferme attachement à la paix et à la sécurité internationales. Nous estimons qu'un pas important a été franchi dans l'examen et l'évaluation de ces opérations grâce au travail réalisé par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et au rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357), et nous sommes prêts à engager une discussion sérieuse sur toutes les mesures susceptibles d'améliorer notre contribution au maintien de la paix et le succès de ces opérations.

À l'instar d'autres délégations, nous considérons que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a représenté une avancée importante vers la projection future des tâches inachevées parmi les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'occasion de la tenue à Paris de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous nous joignons à l'appel en faveur d'une action permettant de relever les défis considérables que représentent les changements climatiques, et appelons de nos vœux l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant. Je tiens à dire à l'Assemblée que le Guatemala a déjà apporté sa pierre en adoptant certains textes de loi et documents au niveau national dans la perspective de ladite Conférence.

Nous prenons part au débat sur la réforme des organes principaux de l'ONU et sur l'examen de leurs méthodes de travail. Nous sommes conscients du fait que la communauté internationale se heurte à une pénurie de ressources et doit faire face à une multitude de besoins et de populations vulnérables à satisfaire. Tout en reconnaissant le rôle inestimable que joue

l'ONU pour aider l'humanité, l'Organisation accuse un certain retard dans son adaptation aux réalités du XXIe siècle. Unissons nos efforts afin de mettre en œuvre cet ambitieux programme de travail qui assurera l'avenir des générations futures.

Face à tant de pertes humaines dans les conflits qui font rage à travers le monde et aux nouvelles menaces qui se font jour, il convient que nous nous demandions, nous, les États Membres, si nous honorons la promesse fondamentale de l'Organisation de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Nous réaffirmons cependant notre foi en l'ONU, dont nous célébrons les 70 ans, et sommes convaincus qu'il appartient à tous les États Membres de veiller à ce qu'elle soit toujours plus actuelle à l'avenir pour se consacrer à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation des Palaos.

M. Otto (Palaos) (*parle en anglais*) : Au nom du Président Tommy Esang Remengesau Jr., Président de la République des Palaos, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session pour formuler les observations suivantes.

Tout d'abord, les Palaos tiennent à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de nos travaux au cours de la soixante-dixième session. Nous vous assurons de notre plein appui dans le travail qui nous attend. Nous voudrions également profiter de l'occasion pour exprimer notre sincère gratitude à M. Sam Kutesa, qui a dirigé de façon admirable la soixante-neuvième session.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui dans un contexte extrêmement difficile, bien qu'empli aussi d'espoir. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies sont plus que jamais essentiels à notre avenir commun. Nous devons non seulement réaffirmer notre foi dans les droits humains fondamentaux et dans l'égalité des droits des hommes, des femmes, et des nations, petites et grandes, mais aussi redoubler d'efforts pour faire respecter ces droits. Notre volonté collective de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie doit aller de pair avec l'établissement de partenariats sur le terrain pour lutter contre la pauvreté, protéger les plus vulnérables d'entre nous et préserver l'unique planète qui nous abrite.

Ainsi, même si les défis à relever – à savoir la violence et la guerre, la pauvreté et la maladie, de même que l'élévation du niveau de la mer, les incendies et les sécheresses provoqués par les changements climatiques – sont considérables, il en va de même de notre détermination à tous d'honorer notre engagement de transformer le monde en mettant en œuvre de manière urgente et efficace le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Je tiens à féliciter le Secrétaire général, les facilitateurs et les milliers de personnes dont le travail dévoué a permis de faire des objectifs de développement durable inscrits dans le Programme 2030 un ensemble solide d'impératifs à respecter pour opérer les transformations dont tous nos peuples ont besoin d'urgence afin de préserver nos cultures, nos économies et notre environnement et d'assurer à nos enfants un avenir durable et prospère.

Je voudrais brièvement faire part de la tristesse du Président des Palaos face aux souffrances endurées par les innombrables réfugiés en quête de paix et de prospérité pour eux-mêmes et pour leur famille, et qui pour cela s'en vont trouver refuge et protection hors de leur patrie déchirée par des combats provoqués ou aggravés par les conflits internes et/ou par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.

Le thème du débat général au soixante-dixième anniversaire de l'ONU, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme », convient tout à fait à la réunion de haut niveau organisée cette année, c'est-à-dire le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui a eu lieu avant le débat général et a permis d'adopter la résolution 70/1, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », énonçant les objectifs de développement durable.

Juste avant le Sommet, S. S. le pape François s'est adressé à l'Assemblée générale (voir A/70/PV.3), rappelant le thème de son encyclique, *Laudato Sí'*, dans laquelle il a critiqué l'utilisation inconsidérée des ressources de notre planète conduisant à la dégradation de l'environnement et au réchauffement de la planète. Inspirons-nous de ses observations pour apporter dans notre cœur, dans notre esprit et dans nos actes, les changements qui s'imposent pour parvenir à un avenir meilleur et axer l'attention de la communauté internationale sur les plus vulnérables d'entre nous, et sur notre terre nourricière.

Mes amis, il ne nous reste plus qu'à espérer que d'ici une génération, l'on se souviendra de la présente session de l'Assemblée générale comme de l'événement marquant au cours duquel les pays du monde auront décidé, avec la plus grande détermination, d'inverser la tendance qui consistait à exploiter de façon incontrôlée notre planète, et de redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté, protéger les plus vulnérables d'entre nous et s'engager véritablement à changer les choses.

Il y a 15 ans, 189 nations et 23 organisations internationales s'étaient engagées à avancer grâce aux huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs ont servi de cadre au nouvel engagement mondial à réduire la pauvreté extrême, améliorer la santé, renforcer la viabilité environnementale et lutter pour l'égalité des sexes. Nous savons désormais que si les progrès réalisés sur la voie des OMD ont été impressionnants, ils ont aussi été inégaux. Nos travaux pour étendre ces objectifs et adopter un nouvel ensemble de 17 objectifs de développement durable traduisent la reconnaissance sans équivoque que les OMD auraient eu des résultats plus impressionnants s'ils s'étaient attaqués aux causes profondes de la pauvreté et de la détérioration environnementale, et si l'objectif 8, sur les partenariats, avait été réalisé au mieux.

Forts de nos 15 années d'expérience, nous sommes conscients désormais que seule la coopération internationale et les partenariats avec une large gamme de parties prenantes nous permettront d'intensifier les mesures que nous devons prendre d'urgence pour réaliser tout le potentiel du développement durable au bénéfice de nos peuples et des océans, des forêts et des zones côtières qui pérennisent nos cultures et nos moyens de subsistance. J'espère qu'aujourd'hui, en 2015, nous allons tous adhérer au but suprême que représentent les nouveaux objectifs de développement durable, à savoir notre engagement à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en juillet, a permis de mettre pour la première fois à l'épreuve la détermination des pays développés à accorder au nouveau programme de développement durable les moyens de son ambition. Malheureusement, le Programme d'action d'Addis-Abeba n'a fait que répéter, globalement, les engagements pris concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, sans parvenir à combler l'écart entre les beaux discours et les promesses concrètes de dons plus importants.

Un partenariat mondial plus ambitieux et redynamisé est manifestement impératif. Le rapport annuel du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la récente édition 2015, a mis en exergue un grand nombre de lacunes dans les efforts internationaux visant à réaliser les OMD et nous a brutalement rappelés la nécessité d'intensifier sensiblement les efforts pour honorer les engagements internationaux de longue date.

Il y a 45 ans, la communauté internationale s'est engagée à transférer aux pays pauvres 0,7 % du produit national brut des pays riches, sous forme d'aide publique au développement. À ce jour, les nations riches du monde n'ont globalement pas honoré leur engagement. Dans les décennies à venir, un accès abordable et équitable à la technologie sera encore plus indispensable, si nous voulons atteindre les niveaux de progrès humain et de développement durable que nous nous sommes fixés dans de nombreux domaines, s'agissant notamment de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la santé, y compris la santé mentale et le bien-être, et de prévenir les maladies non transmissibles. La technologie sera le fondement de mesures énergiques en matière d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets, lesquelles demeurent urgentes.

Je voudrais insister à nouveau sur un point important. Si notre volonté collective de mettre en œuvre le Programme 2030 est sincère, alors il est indispensable de renforcer considérablement les moyens et les mécanismes de mise en œuvre, à un degré bien supérieur à celui recommandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. C'est la seule manière de réaliser la promesse d'un monde plus ouvert et plus durable, libéré de la faim et où la pauvreté aura été éliminée. Je voudrais le dire encore une fois : cela ne sera possible que grâce à des partenariats étendus, sincères et durables.

Heureusement, mon pays a l'habitude des partenariats robustes. Les États-Unis continuent d'appuyer le développement des Palaos et leur progression vers l'indépendance économique. Nous sommes toujours de très bons amis, et nous avons conscience des liens d'exception qui nous unissent. Nous attendons avec intérêt de conclure notre accord de libre association avec les États-Unis, ce qui attestera de nos liens étroits et particuliers. Nous tenons à faire part de notre gratitude aux États-Unis ainsi qu'à nos nombreux autres partenaires pour l'appui qu'ils apportent à

l'objectif 14, sur les océans, et à la préservation de notre ressource mondiale la plus importante, en réservant 10 % des océans du monde, sous forme de zones marines protégées. Enfin, nous remercions les États-Unis de leur assistance constante et renforcée aux efforts accrus que les Palaos déploient en faveur de la surveillance et du maintien de l'ordre maritimes. C'est indispensable si nous voulons protéger le projet de nouveau Sanctuaire national marin des Palaos.

Les Palaos voudraient également saluer la très belle amitié qui les unit au Japon et l'appui économique notable dont nous avons bénéficié de la part du Japon au fil des années. Nous tenons également à faire part de notre sincère gratitude pour l'appui généreux accordé par le Japon et l'assistance publique et privée accrue apportée à nos efforts de surveillance et de maintien de l'ordre maritimes. Nous faisons de nouveau part de notre soutien à l'élargissement et à la réforme du Conseil de sécurité et à l'ajout d'un siège permanent pour le Japon.

Les Palaos tiennent également à remercier la République de Chine à Taiwan de son amitié et de l'appui économique qu'elle a accordé aux Palaos afin qu'ils réalisent les objectifs du Millénaire pour le développement. Les Palaos rendent hommage à la détermination de Taiwan d'abaisser les émissions de carbone de 50 % d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 2005. Nous exhortons le système des Nations Unies d'impliquer Taiwan dans le processus de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, nous plaidons en faveur de la participation de Taiwan aux mécanismes environnementaux internationaux compétents, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Taiwan possède, dans de nombreux domaines, des capacités techniques qui peuvent être partagées avec le monde, et devrait donc également participer aux autres conférences, mécanismes et cadres internationaux comme l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Accord de partenariat transpacifique et le Partenariat économique global régional, entre autres. La réussite de la mise en œuvre des objectifs de développement durable reposera en grande partie sur la force des partenariats, ce qui implique l'inclusion plutôt que l'exclusion. Taiwan a été un précieux partenaire des Palaos dans la réalisation des OMD, et nous attendons avec intérêt de poursuivre notre partenariat avec ce pays dans le cadre de l'action que nous entreprenons en vue de relever l'immense défi que représente la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous tenons à remercier tout particulièrement l'Inde de s'être employée récemment à développer ses relations avec la Communauté du Pacifique et à renforcer la coopération régionale dans le cadre des objectifs mutuels de restauration de l'environnement et de développement économique. Les Palaos renouvellent leur appui à la réforme du Conseil de sécurité pour lui permettre de refléter plus précisément les questions auxquelles se heurte le monde d'aujourd'hui, notamment les besoins et préoccupations de la région Asie-Pacifique en matière de sécurité. À cet égard, l'élargissement de la catégorie des membres permanents pour inclure l'Inde serait bienvenu

Enfin, nous tenons également à rendre hommage à la très longue liste de nos partenaires du monde entier qui rendent possibles nos efforts en vue d'un avenir durable, notamment les Gouvernements australien et néo-zélandais, ainsi que l'Union européenne, les organisations privées, les organisations non gouvernementales et la société civile.

En adoptant le Programme 2030, nous avons réaffirmé notre attachement, inscrit dans la Charte des Nations Unies, aux droits fondamentaux de l'homme. Cet attachement s'accompagne intrinsèquement d'une obligation de fournir l'appui qui s'impose pour la concrétisation dudit attachement. Comme le dit souvent le Président des Palaos, en définitive, le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendra de la robustesse des partenariats que nous aurons noués.

Il est temps désormais que la communauté mondiale développe ces partenariats et, avec eux, s'engage en faveur de capacités financières, technologiques et humaines nettement accrues et plus accessibles. Nous devons à présent faire en sorte que notre détermination collective à promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie aille de pair avec des partenariats sur le terrain pour lutter contre la pauvreté, et protéger les plus vulnérables d'entre nous et la seule planète que nous considérons comme notre maison.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Claude Stanislas Bouah-Kamon.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire) : Tout comme les chefs d'État et de gouvernement qui m'ont précédé à cette tribune, je voudrais à mon tour, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire,

S. E. M. Alassane Ouattara, et en mon nom propre, vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et vous assurer de notre soutien dans la conduite de votre exaltante et noble mission. Je voudrais également rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, pour la qualité du travail accompli durant son mandat. Il me plaît tout particulièrement de saluer le Secrétaire général, S. E.M. Ban Ki-Moon, pour son engagement constant en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde.

Au moment où nous célébrons les 70 ans de l'Organisation, qui coïncident avec l'adoption d'un nouveau cycle de développement porteur d'espérance, comment ne pas se sentir interpellé par l'insupportable tragédie humaine du phénomène migratoire qui se déroule sous nos yeux? Je voudrais, à cet instant, m'incliner devant la mémoire des nombreux disparus de la Méditerranée. Face à ce drame humanitaire sans précédent, la communauté internationale doit, dans une approche concertée, globale et cohérente, trouver une réponse humaine à la crise des personnes migrantes et des réfugiés, qui fuient la pauvreté, la misère, la violence et les guerres au péril de leur vie. Il en va de notre responsabilité commune.

En 1945, alors que le monde sortait à peine de la plus grande tragédie militaire et humanitaire de notre époque, quelques États, rejoints plus tard par d'autres, portèrent sur les fonts baptismaux l'Organisation des Nations Unies. L'adoption de la Charte fondatrice de l'Organisation a, en effet, suscité chez les nations et chez les peuples du monde un immense espoir, celui de voir notre humanité débarrassée du fléau de la guerre, pour construire un monde nouveau, de paix, de sécurité et de progrès social. Le thème de l'Assemblée générale, intitulé « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement », nous offre une formidable occasion de faire le bilan des acquis de l'Organisation, en conformité avec sa Charte, et d'envisager l'avenir de notre institution dans ce monde en proie à des mutations de tous ordres.

L'ONU jouit de la plus grande autorité et joue un rôle irremplaçable dans l'avancée de l'humanité, en prenant pour ancrage ses trois piliers essentiels que sont la paix, la sécurité et le développement. Les 70 ans de l'Organisation ont été marqués assurément par son implication sans cesse croissante en faveur de la démocratie et de l'indépendance des peuples. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, a appelé l'attention du monde sur les cas de torture et de violations massives des droits humains et créé une pression internationale sans précédent pour un meilleur respect des droits de l'homme à l'échelle mondiale.

Au chapitre des acquis majeurs de l'Organisation, il importe également de relever la chute de l'apartheid en Afrique du Sud, dont l'ONU a été l'un des principaux artisans. Ce rôle s'est aussi illustré en matière de promotion des droits de la femme, et il y a lieu de souligner, à cet égard, la tenue historique de la première Conférence mondiale sur les femmes à Mexico en 1975 et la mémorable Quatrième Conférence à Beijing en 1995, qui ont permis de définir des normes prioritaires en faveur des droits de la femme et l'égalité des sexes.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, les opérations de maintien de la paix dans le monde ont contribué à sauver de nombreuses vies et favorisé la restauration de la stabilité. Je voudrais ici renouveler la reconnaissance du peuple ivoirien pour le rôle inestimable que l'Organisation des Nations Unies a joué et continue de jouer à nos côtés. Grâce à ce précieux soutien, la Côte d'Ivoire a repris sa marche en avant, en retrouvant le chemin de la stabilité, de la croissance et du développement économique et social.

Ces succès enregistrés sous le leadership de l'ONU ne doivent pas nous faire perdre de vue les nombreux défis auxquels l'Organisation et l'humanité restent confrontées. La paix et la sécurité sont, en effet, menacées partout dans le monde. La criminalité transfrontalière se développe et menace le commerce international. L'extrémisme, porté notamment par les groupes terroristes, gagne du terrain. Boko Haram, devenu « État islamique en Afrique de l'Ouest », continue de semer la désolation et la terreur. La cybercriminalité prend de l'ampleur et la pauvreté, en dépit des efforts engagés pour son éradication, constitue toujours une préoccupation et un facteur handicapant pour le développement et le bien-être des peuples.

En plus de ces menaces, on assiste à la persistance de conflits internes et régionaux dans maintes parties de notre planète. La communauté internationale doit être attentive aux conflits au Moyen-Orient et à la situation en Syrie, en Libye et au Sahara occidental. Concernant la question du Sahara occidental, la Côte d'Ivoire voudrait affirmer son soutien au processus de négociations sous l'égide des Nations Unies en appelant les parties à faire preuve d'esprit de compromis pour régler ce différend

dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'initiative marocaine d'autonomie.

Dans ce contexte, les attentes de nos peuples sont grandes et urgentes. Elles appellent surtout à la responsabilité des Nations Unies pour un nouvel engagement en faveur de l'action. Cet engagement doit trouver toute son expression dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté par l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du sommet spécial consacré à la promotion des objectifs du développement durable, au cours de la présente Assemblée générale. Le Programme 2030 nous offre une occasion historique de promouvoir un ambitieux programme de développement, afin de réduire de façon significative la faim dans le monde, d'améliorer la santé et l'éducation des peuples, et de combattre ensemble les effets néfastes des changements climatiques. Ce programme doit aussi promouvoir les mesures de bonne gouvernance pour accroître la redistribution des richesses vers les classes défavorisées et vulnérables, et restaurer un véritable partenariat pour le développement afin de construire un monde de prospérité, d'égalité, de sécurité et de paix, dans l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. La pauvreté, le terrorisme, les épidémies, l'insécurité alimentaire et climatique, qui sont aujourd'hui les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, constituent un terreau fertile à l'intolérance, à l'intégrisme et aux extrémismes de tout bord qui menacent le fragile édifice d'un monde de paix auquel aspirent légitimement nos populations.

Il est donc indéniable que le monde est confronté à une période de grands défis, mais il est aussi vrai qu'il s'offre à nous l'occasion historique de consolider les bases d'un développement inclusif et d'un monde meilleur tant pour les générations actuelles que futures. Je me réjouis donc que ce soixante-dixième anniversaire coïncide avec une année qui incite à l'espoir. En effet, la tenue à Addis-Abeba, du 13 au 16 juillet, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a permis de s'accorder sur les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 que nous venons d'adopter. Il reste à « finir le job » à l'occasion de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dite COP 21, qui se tiendra au mois de décembre prochain à Paris, en vue d'aboutir à un engagement universel contraignant, permettant de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Le nouveau programme de développement que nous venons d'adopter capitalise sur l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement et intègre dans une approche holistique les trois dimensions du développement durable, à savoir la dimension économique, sociale et environnementale, et nous met sur les rails d'une transition vers un monde meilleur pour l'humanité tout entière. Alors que nous célébrons à juste titre ce nouveau programme et les objectifs de développement durable qui en découlent comme un nouveau paradigme consensuel sur le développement, le plus dur reste à accomplir. Il s'agit d'opérationnaliser tous ces programmes à travers la mise en place des politiques et des reformes appropriées à l'échelle nationale dans nos États.

C'est tout le sens du plan national de développement élaboré par le Gouvernement ivoirien pour la période 2016-2020 en vue de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020; notre objectif étant de réduire de moitié le taux de pauvreté dans notre pays. En matière économique, la Côte d'Ivoire se retrouve pour la deuxième année consécutive, selon le rapport *Doing Business 2015* de la Banque mondiale, parmi les 10 pays au monde qui ont mis en place le plus grand nombre de réformes en vue d'améliorer l'environnement des affaires.

Ces réformes ont permis à la Côte d'Ivoire de rejoindre, depuis 2012, le peloton de tête des pays à croissance forte en Afrique et dans le monde. Le taux moyen de croissance du produit intérieur brut, pour la période 2012-2014, a été supérieur à 9 %. Le revenu par habitant s'est amélioré d'environ 20 % au cours de ces trois dernières années. S'agissant de l'enseignement, après avoir pris des mesures de gratuité de l'école depuis 2011, le Gouvernement vient d'adopter une politique de scolarisation obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans en vue de traduire dans les faits, dès la rentrée scolaire, le droit de toutes les filles et de tous les garçons de notre pays à l'éducation et à une formation de qualité. Dans le domaine de la santé, nous avons lancé, dans le souci d'offrir une couverture médicale à l'ensemble des Ivoiriens, un système de couverture médicale universelle qui permettra aux plus défavorisés de se soigner dans les différentes structures sanitaires de notre pays.

L'année 2015 qui s'écoule allégrement constitue également pour mon pays une année charnière en ce qu'elle verra la tenue, à partir du 25 octobre prochain, des élections générales ouvertes et inclusives. À cet égard,

je voudrais me féliciter de la récente décision prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2226 (2015) du 25 juin 2015, autorisant l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire à apporter un appui logistique à la Côte d'Ivoire à l'occasion de ces élections. Pour sa part, le Gouvernement ivoirien, qui a mis en place le cadre permanent de dialogue avec l'opposition, mettra tout en œuvre pour garantir la crédibilité du processus électoral en vue de consolider la paix retrouvée.

Quant au processus de réconciliation nationale, la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes, mise en place par le Gouvernement pour parachever les travaux de la Commission dialogue, vérité et réconciliation, procède actuellement à l'indemnisation des victimes. Le processus de démobilisation, désarmement et réinsertion a été achevé avec succès avec un taux de réinsertion de 85 % des ex-combattants. Tous ces résultats ne peuvent être durables sans une économie performante. La relance économique observée depuis quatre ans, avec un taux de croissance en progression constante, bénéficie de l'appui de nos partenaires, que je tiens à remercier ici.

À présent, je voudrais conclure en soulignant que l'idéal d'un monde meilleur porté par les pères fondateurs de l'Organisation nous interpelle plus que jamais. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par notre communauté ouvre de nouvelles perspectives de développement au profit des peuples. Nous en appelons donc au leadership avéré de l'ONU et à son impulsion décisive pour faire reculer les frontières de la pauvreté et offrir à l'humanité un meilleur accès à l'eau potable, une réduction rapide de la mortalité infantile, une sécurité alimentaire renforcée et un environnement sain.

Le temps presse. Le temps est venu de passer à l'action.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général.

Je voudrais faire quelques observations finales alors que nous clôturons notre débat.

Nous sommes arrivés au bout de neuf journées historiques à l'ONU et d'un débat général exhaustif et qui fera date. Cette année, on a enregistré le plus grand nombre de chefs d'État et de gouvernement jamais rassemblés ici pour discuter des défis et des possibilités liés à la paix, à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme dans le monde. Il est opportun et approprié en ce soixante-dixième anniversaire de l'Organisation que les dirigeants aient rappelé et réaffirmé l'esprit de la Charte des Nations Unies et les principes qui y sont énoncés et aient confirmé leur foi dans le rôle central que joue l'ONU dans la coopération internationale. Il était également pertinent que le débat général ait été précédé d'une rencontre avec S. S. le pape François et du Sommet à l'occasion duquel les États Membres ont adopté le Programme universel de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Le Programme 2030 représente un engagement véritablement prometteur pris par notre communauté de nations.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs propos aimables et leurs félicitations à mon endroit et pour m'avoir assuré de leur appui. La soixante-dixième session sera exceptionnellement chargée, et le débat général a permis de mettre en exergue les problèmes spécifiques qui, selon les États Membres, méritent le plus notre attention. Étant donné que le Sommet était axé sur le développement durable, j'ai proposé que le débat général se focalise sur la nécessité de tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. Le sort des réfugiés, des déplacés et des migrants dans le monde est l'une des questions qui ont été régulièrement soulevées au cours de ces six derniers jours. Les orateurs ont souligné à maintes reprises que cette crise d'envergure mondiale sans précédent appelait une réponse mondiale sans précédent, fondée sur le droit international et la solidarité internationale. Pour donner suite à la réunion organisée par le Secrétaire général cette semaine, j'assisterai à la réunion annuelle de 2015 du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui se tiendra à Lima vendredi prochain et à laquelle participeront les ministres des finances. À cette occasion, j'attirerai l'attention sur la nécessité de se pencher immédiatement sur la question du financement des objectifs de développement durable et sur la nécessité encore plus pressante de trouver des solutions globales en matière de financement à la crise humanitaire en cours. En outre, au milieu ou à la fin de novembre, j'organiserai une réunion consacrée à la crise des réfugiés dans le monde.

Au cours du débat général, les orateurs ont souvent évoqué les crises humanitaires tragiques qui frappent de nombreuses régions du monde, notamment la Syrie et les pays voisins. En ce qui concerne le conflit syrien, beaucoup ont appelé les puissances régionales et mondiales à redoubler d'efforts pour parvenir au

règlement politique pacifique qui s'impose. La situation ailleurs au Moyen-Orient, notamment le processus de paix au Moyen-Orient qui se trouve actuellement dans l'impasse, a également été citée comme une source de préoccupation majeure. En outre, de nombreux États Membres ont souligné la nécessité de s'attaquer aux obstacles à la paix en Afrique, dans certaines régions de l'Europe et ailleurs, qui découlent de l'instabilité, des conflits violents et de la propagation de l'extrémisme et du terrorisme. Les agissements radicaux de l'État islamique d'Iraq et du Levant, de Boko Haram, des Chabab et d'autres groupes extrémistes ont été dénoncés et condamnés à l'unanimité en tant qu'affront à notre humanité commune.

S'agissant des capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, un grand nombre de délégations ont salué l'initiative du Secrétaire général de procéder à un examen des opérations de paix des Nations Unies, en soulignant l'importance de la prévention, qui joue un rôle clef dans le maintien de la paix et de la stabilité, et la nécessité d'éliminer les causes profondes des conflits. Le rôle croissant des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité a été mis en avant.

De nombreux États Membres ont également souligné l'importance capitale de la lutte contre les problèmes relatifs au désarmement, qui vont des menaces que posent les armes légères et de petit calibre à la non-prolifération nucléaire. À cet égard, l'accord nucléaire entre l'Iran, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Allemagne et l'Union européenne a été largement reconnu comme marquant une avancée et une victoire diplomatique importantes. De même, un grand nombre de pays ont salué le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis.

L'urgence de lutter contre les changements climatiques en trouvant un accord à Paris à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été mentionné à maintes reprises par les délégations, en particulier celles des petits États insulaires et d'autres États particulièrement exposés aux incidences des changements climatiques. De fait, depuis le début du Sommet la semaine dernière, plus de 70 pays ont annoncé leurs contributions prévues déterminées au niveau national, ce qui porte à 146 le nombre de parties ayant prouvé leur conviction que la Conférence de Paris peut et doit réussir, et qu'elle peut et doit apporter espoir et perspectives d'avenir à des millions de personnes dans le monde entier.

Pour ce qui est de la période à venir, de nombreux dirigeants ont souligné la nécessité de mener à bien l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information. Ils ont également exprimé l'espoir que la réunion extraordinaire sur le problème mondial de la drogue donnera des résultats concrets.

En ce qui concerne les objectifs de développement durable, de nombreux dirigeants ont rappelé qu'il est désormais impératif de les mettre en œuvre de manière universelle, et que le financement – notamment la nécessité pour les pays développés d'honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer au moins 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide – ainsi que la technologie et la lutte contre la corruption sont des pièces essentielles du puzzle.

Dans le domaine de la santé, nous avons entendu des nouvelles encourageantes en provenance d'Afrique de l'Ouest, où l'épidémie à virus Ebola, si elle n'a pas disparu, est combattue avec courage et détermination par les pays touchés, avec l'aide de l'ONU et du reste du monde.

Dans le domaine des droits de l'homme, certains pays ont rappelé les défis qui se posent de par le monde concernant la discrimination dont sont victimes plusieurs groupes et la protection de l'espace dans lequel opère la société civile. De nombreuses délégations ont également souligné qu'il importait de continuer à promouvoir les droits des femmes et des filles. Beaucoup ont estimé que l'examen de haut niveau et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, représenterait un processus important au cours de l'année à venir.

Pour ce qui est des questions d'organisation et des questions institutionnelles, de nombreuses interventions ont insisté sur la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité si on veut qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat et refléter les réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui et de demain. De même, on a formé l'espoir qu'un processus transparent soit mis en place au cours de l'année à venir dans l'optique de la nomination du prochain Secrétaire général.

Ce n'est qu'un résumé des nombreuses questions soulevées au cours des six derniers jours. La portée et la profondeur des discussions montrent une fois de plus que la tâche de l'Organisation est énorme. En tant

que Président de l'Assemblée générale durant cette soixante-dixième session historique, je tiens à assurer les membres que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour aider tout le monde à faire des progrès concrets et tangibles sur chacun des trois piliers.

En guise de conclusion, je voudrais remercier sincèrement tout le personnel de l'ONU qui a permis que cette semaine soit une telle réussite. Je remercie en particulier nos collègues du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, les interprètes, la sécurité, le personnel de restauration et d'entretien, et les autres personnes concernées. Leur professionnalisme remarquable est tout à leur honneur et à celui de l'Organisation.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^me^ Gae Luna (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations des délégations des Tonga et des Îles Salomon, respectivement en date du 29 septembre et du 1er octobre (voir A/70/PV.18 et A/70/PV.23). Ma délégation conteste énergiquement les références faites dans ces déclarations à de prétendus problèmes concernant les droits de l'homme en Papouasie occidentale. Ces allégations trompeuses sont dangereuses et contraignent ma délégation à faire une mise au point.

La protection et la promotion des droits de l'homme a toujours été une priorité de mon gouvernement. La Constitution et les lois indonésiennes fournissent des garanties solides concernant le respect des droits fondamentaux de tous les habitants de l'Indonésie. Ma délégation est fermement convaincue qu'aucun pays, petit ou grand, développé ou moins développé, n'est exempt de problèmes de droits de l'homme, et l'Indonésie ne fait pas exception. Cependant, en tant que démocratie mature, quatrième mondiale de par sa taille, l'Indonésie a mis en place un système national solide de protection des droits de l'homme, et elle continue de renforcer ses institutions et sa législation en la matière.

Par ailleurs, le Gouvernement indonésien travaille depuis longtemps en collaboration avec les institutions nationales dynamiques de défense des droits de l'homme et de la société civile et pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Ces institutions effectuent les vérifications et les examens indépendants voulus pour garantir un suivi et une protection efficaces des droits de l'homme. En d'autres termes, les mécanismes nationaux évoluent, sont fiables et capables d'aborder de manière démocratique tout problème relatif aux droits de l'homme à tout moment, y compris les problèmes persistants. L'Indonésie reste par ailleurs activement engagée sur les plans régional et mondial, et elle contribue concrètement aux activités dans le domaine des droits de l'homme, notamment en partageant ses expériences en matière de renforcement des capacités et ses pratiques optimales en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

Nous respectons les préoccupations de toute partie concernant la situation des droits de l'homme partout dans le monde, y compris dans l'ensemble de l'Indonésie ou dans certaines parties du pays. Ma délégation n'est cependant pas convaincue que les remarques des délégations susmentionnées soient appropriées ou justifiées. En effet, elles contiennent des allégations inexactes concernant la situation des droits de l'homme dans certaines régions de l'Indonésie et indiquent qu'il y a des motivations politiques qui vont au-delà de considérations relatives aux droits de l'homme, sans compter que les faits y sont déformés.

Le Gouvernement indonésien continue d'investir d'importantes ressources dans le développement de tous les domaines de la vie de ses provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale, y compris la promotion et la protection des droits de l'homme, et de s'y intéresser de très près. Ces deux provinces jouissent d'une large autonomie, garantie par les lois du pays, notamment pour ce qui est de l'élection des gouverneurs et d'autres chefs de gouvernement régionaux. Le Gouvernement continue de tout mettre en œuvre pour assumer ses responsabilités vis-à-vis des populations de Papouasie et de Papouasie occidentale, y compris en matière de droits de l'homme.

Le Gouvernement indonésien attache la plus haute importance à ses relations avec les États insulaires du Pacifique, étant donné que certaines populations indonésiennes ont beaucoup de points communs avec les populations de la région des îles du Pacifique. Nous avons pour politique de renforcer ce qui nous est commun et de faire de la diversité une passerelle. Qu'il me soit donc permis de réaffirmer que le Gouvernement indonésien est déterminé à poursuivre sa collaboration,

en toute bonne foi, avec les pays insulaires du Pacifique aux fins de la paix et de la prospérité communes de la région.

M. Va'inga Tone (Tonga) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de répondre aux observations faites par le représentant de l'Indonésie.

Tout d'abord, je voudrais dire que les Tonga sont satisfaites de leurs relations diplomatiques avec l'Indonésie et reconnaissent la souveraineté de l'Indonésie sur leurs populations et sur leurs affaires. Toutefois, les Tonga sont préoccupées par les informations qu'elles ont reçues concernant les allégations de violations des droits de l'homme. Elles proposent l'ouverture d'un dialogue amical entre l'Indonésie, les Tonga et les autres pays insulaires du Pacifique afin d'améliorer la compréhension et de mener une mission d'établissement des faits, en coopération avec l'Indonésie, pour mieux connaître de ces allégations.

Je dirai enfin pour terminer que les Tonga tiennent en haute estime l'Indonésie et sont satisfaites de leurs relations diplomatiques avec ce pays. Tout ce qu'elles veulent c'est faire état de leur préoccupation, comme l'a indiqué mon Premier Ministre, concernant les allégations de violations des droits de l'homme. Mais il y a encore matière à dialogue. Dans le cadre de la solution proposée à cela et pour qu'il soit répondu à leurs préoccupations, les Tonga souhaitent poursuivre le dialogue avec l'Indonésie.

M^me^ Vadiati (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole au titre du droit de réponse suite aux observations infondées faites par le représentant de Bahreïn dans la déclaration qu'il a prononcée hier devant l'Assemblée (voir A/70/PV.25). Il a réitéré les allégations fallacieuses, accusant l'Iran de s'immiscer dans les affaires intérieures de Bahreïn. Nous rejetons ces allégations et réaffirmons qu'elles sont illusoires et fausses.

Les accusations que le représentant bahreïnien a portées contre l'Iran sont totalement infondées et ne sont qu'un effort désespéré de sa part pour couvrir les violations par son gouvernement des droits fondamentaux de la majorité de la population bahreïnienne. Il cherche ainsi à justifier le règne de la minorité sur l'île et le mépris flagrant des droits de la majorité, à laquelle on refuse toute participation constructive à la gestion du pays. Il est indéniable qu'aussi longtemps qu'une minorité continuera d'étouffer les droits de la majorité de la population, aucune tentative, y compris celle de rejeter la responsabilité sur l'étranger, n'aidera à régler le problème.

Encore plus bizarres et excentriques sont les observations du représentant de Bahreïn et celles faites plus tard par le représentant des Émirats arabes unis (voir A/70/PV.26) en réaction aux observations faites par l'Iran au sujet de la façon dont le pèlerinage à La Mecque a été organisé cette année et dont les pèlerins ont été traités. Il est évident que les déclarations faites par ces deux représentants sont injustifiées et certainement mal venues, étant donné que cette question ne les concerne pas.

Une fausse appellation a été utilisée par les représentants de Bahreïn et des Émirats arabes unis dans leurs déclarations, apparemment en référence à l'espace maritime situé entre la péninsule arabique et le plateau iranien. Ils doivent savoir, et le monde entier le sait, que l'appellation historique de cet espace maritime, officiellement reconnue y compris par l'Organisation des Nations Unies, c'est « golfe Persique ». Elle l'est depuis le V^e^ siècle avant Jésus Christ et est restée la même jusqu'à aujourd'hui. Ce même nom propre a été aussi employé par les peuples arabes de cette époque et dans tous les textes arabes jusqu'au troubles politiques des années 60. Il est regrettable que bien qu'il n'y ait plus de justification politique à cette déformation, certains responsables arabes continuent encore d'employer ce terme obsolète qui date de l'époque de la guerre froide. Il va sans dire que le changement politiquement motivé des noms géographiques est rejeté par les commissions et conférences pertinents de l'ONU, car il crée des tensions et a beaucoup d'autres incidences négatives.

De même, s'agissant des observations faites sur la question des trois îles iraniennes, le Gouvernement de la République islamique d'Iran réaffirme sa pleine souveraineté sur les îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb dans le golfe Persique, et souligne que les décisions qui ont été prises les concernant et les mesures qui y ont été appliquées par les responsables iraniens l'ont toujours été sur la base des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iran. Aussi, toute allégation à l'effet contraire est-elle considérée comme un acte d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iran et comme nulle et non avenue.

Le Gouvernement iranien a toujours mené une politique d'amitié et de bon voisinage avec tous les pays de la région et, dans ce contexte, se dit une nouvelle

fois disposé à engager des pourparlers bilatéraux avec les Émirats arabes unis afin de continuer à renforcer les relations bilatérales et de dissiper tout malentendu entre les deux pays. Dans l'intervalle, il va de soi que l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran et sa souveraineté sur lesdites îles ne sauraient faire l'objet de négociations.

L'Iran rejette catégoriquement les allégations que le représentant du Canada a portées contre mon pays au cours de la présente séance. Ses observations montrent clairement combien le Gouvernement conservateur canadien regrette la perte de l'écran de fumée dont il avait besoin pour cacher sa politique de déformation des faits qu'il mène depuis des années contre la République islamique d'Iran, et combien il n'apprécie guère la conclusion d'un accord sur le nucléaire entre l'Iran et les P5+1, car il dérange sa politique iranophobe. Il n'est finalement pas étonnant que le Canada, qui est connu pour son bilan contestable en matière de droits de l'homme, en particulier s'agissant des droits des immigrés, des Afro-Canadiens et des autochtones, et aussi en tant que fervent défenseur des crimes que commet Israël contre les Palestiniens, continue de poursuivre sa politique complètement usée de prétendu champion des droits de l'homme.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : En réaction à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au titre du droit de réponse, les Îles Salomon voudraient commencer par réaffirmer leur profond respect pour la souveraineté de l'Indonésie et se féliciter de leurs relations avec ce pays. Nous prenons également note de la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie.

Nous rappelons que la Charte des Nations Unies s'appuie sur trois piliers : la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Ma délégation tient également à réaffirmer que tous les États ont l'obligation juridique et la responsabilité morale de faire respecter, de respecter et de promouvoir les droits de l'homme et, si nécessaire, de prendre des mesures préventives et de protection, ainsi que des mesures punitives face aux atteintes aux droits de l'homme et aux violations de ces droits, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions applicables du droit international.

S'agissant de la question des violations des droits de l'homme en Papouasie et en Papouasie occidentale, nous avons clairement indiqué dans le cadre de notre précédente déclaration à l'Assemblée générale (voir A/70/PV.23) que nous souhaitons travailler sur cette question spécifique avec l'Indonésie et tous les membres du Conseil des droits de l'homme, au sein du système multilatéral. Nous accueillons donc avec satisfaction ce qu'a dit la représentante de l'Indonésie. Nous nous félicitons que l'Indonésie s'engage à œuvrer de bonne foi, non seulement avec les Îles Salomon, non seulement avec les pays membres du Forum des îles du Pacifique, mais également avec chacun d'entre nous en vue de remédier aux violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent.

À cet égard, je tiens à souligner que nous aspirons au dialogue et à la coopération avec l'Indonésie, comme l'ont laissé entendre les responsables du Forum des îles du Pacifique. Nous souhaitons travailler avec ce pays afin de nous attaquer à certaines de ces questions dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Deuxième rapport du Bureau (A/70/250/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 1 a) de son deuxième rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session, sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions », une question subsidiaire additionnelle intitulée « Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'inscrire cette question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 1 b), le Bureau recommande en outre d'examiner cette question subsidiaire directement en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner cette question subsidiaire directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que la question subsidiaire intitulée « Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne » devient le point 114 i) de l'ordre du jour de la présente session.

Au paragraphe 2 a) du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session, sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions », la question additionnelle intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union pour la Méditerranée ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'inscrire cette question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 2 b), le Bureau recommande en outre de renvoyer cette question à la Sixième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer cette question à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que la question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union pour la Méditerranée » devient le point 174 de l'ordre du jour de la présente session. Le Président de la Sixième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12 h 35.